

**LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR
EN BASSE-NORMANDIE**

RAPPORT

présenté au Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

par Daniel JAMME

Avril 2002

S O M M A I R E

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE	
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR	7
I - UN SECTEUR EN PROIE À DE CONSIDÉRABLES MUTATIONS ET EN SITUATION DE CRISE DURABLE.....	8
A - UN SECTEUR REPOSANT SUR DEUX ACTIVITÉS TRADITIONNELLEMENT COMPLÉMENTAIRES : LE TEXTILE ET L'HABILLEMENT	9
1°/ L'industrie textile	9
2°/ L'habillement.....	10
3°/ Complétés par l'industrie du cuir	11
B - EN PROIE À DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES MARQUANTES... ..	12
1°/ La place prépondérante prise par les distributeurs dans le secteur et l'évolution des modes de consommation	13
2°/ Une mondialisation accrue du secteur	15
C - ... ABOUTISSANT À UNE SITUATION DE CRISE RÉCURRENTE	19
1°/ Une vertigineuse et continue diminution des effectifs	19
2°/ Une tendance forte à la délocalisation des activités	20
3°/ Un solde du commerce extérieur qui se dégrade.....	22
4°/ Les mesures d'accompagnement mises en place par les pouvoirs publics	23
II - L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ACTUELLE DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR.....	24
A - LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR, LEUR RÉPARTITION ET LEUR LOCALISATION	24
B - L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR	25
C - LA LOCALISATION DES EMPLOIS	27
D - LE TEXTILE-HABILLEMENT ET LEURS SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ	28
E - LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES SECTEURS TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT-CUIR	31
F - LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT	31
DEUXIÈME PARTIE	
LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE.....	33
I - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE	33
A - LES EFFECTIFS ACTUELS DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE ET LEUR ÉVOLUTION ENTRE 1990 ET 2001	34
1°/ Un secteur marqué par un net recul des effectifs.....	34
2°/ Les effectifs selon les activités et leur évolution.....	35

B -	L'ANALYSE STRUCTURELLE DE L'EMPLOI DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR	37
1°/	Des emplois majoritairement peu qualifiés.....	37
2°/	Une main d'œuvre essentiellement féminine	37
3°/	Les salaires.....	38
4°/	L'âge moyen	39
5°/	L'emploi précaire.....	39
6°/	le recours au chômage partiel	40
C -	L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS (+ 50 SALARIÉS) DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE	40
II -	LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU SEIN DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT- CUIR EN BASSE-NORMANDIE	41
A -	UN TISSU PRODUCTIF MAJORITAIREMENT COMPOSÉ DE PETITES ET DE TRÈS PETITES ENTREPRISES	42
B -	QUELQUES ACTIVITÉS DOMINANTES AU SEIN D'UNE VASTE PALETTE DE MÉTIERS.....	43
C -	L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE ENTRE 1990 ET 2001	45
D -	LA LOCALISATION TERRITORIALE DES ACTIVITÉS DE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE- NORMANDIE	46
1°/	Le Calvados	47
2°/	La Manche	47
3°/	L'Orne	52
III -	LES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR BAS-NORMAND	52
A -	PRODUITS ET GAMMES DANS L'HABILLEMENT EN BASSE-NORMANDIE	53
1°/	Les principaux types de production issus des établissements d'habillement bas- normands	53
2°/	Le positionnement en termes de gamme	53
B -	LE TAUX DE DÉPENDANCE DES ENTREPRISES DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT	54
C -	L'EXPORTATION DANS LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE	54
D -	QUELQUES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA PRODUCTION RÉGIONALE	55
E -	LA FORMATION.....	55
IV -	ATOUTS ET HANDICAPS DES SECTEURS TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE- NORMANDIE ET PERSPECTIVES	57
A -	LES ATOUTS DES SECTEURS TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE	57
B -	LES HANDICAPS	59

INTRODUCTION

Voici encore une vingtaine d'années, les activités textiles, d'habillement et de travail du cuir étaient particulièrement développées en Basse-Normandie. Pour mémoire, elles regroupaient au début des années 80 plus de 10 000 salariés. Depuis, l'impression générale les concernant est celle d'un ensemble de secteurs caractérisés par une diminution régulière et a priori inéluctable du nombre de ses entreprises et de ses salariés, et promis sinon à la disparition du moins à ne plus occuper qu'une place très accessoire parmi les secteurs économiques régionaux.

Pourtant, un certain nombre d'éléments portés à la connaissance du Conseil Économique et Social Régional ont retenu son attention et l'ont incité à procéder, en auto-saisine, à une étude plus précise que le constat effectué précédemment ne semblait le nécessiter.

Il en va ainsi de l'importance encore non négligeable des effectifs salariés concernés par ces 3 activités, de la localisation intéressante en termes d'aménagement du territoire des unités de production, de l'importance de la main-d'œuvre féminine employée, d'une vocation reconnue à travailler pour le haut de gamme et le luxe, et enfin, de l'excellence de l'image de marque à l'extérieur de la région.

Afin de mieux percevoir les spécificités et les enjeux des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir en Basse-Normandie, le rapport du CESR s'est appuyé sur une double approche :

- l'une relative au contexte général traitant de l'importance des 3 secteurs au niveau national, des phénomènes de mondialisation et des mutations de la distribution et des comportements des ménages en ce domaine,
- l'autre concernant les activités textiles, d'habillement et de travail du cuir en Basse-Normandie à la fois sous l'angle quantitatif (emplois, établissements, localisation de ces derniers, taux de dépendance, exportations, recours à la formation...) et qualitatifs (atouts, handicaps et perspectives liées aux nouveaux matériaux et nouvelles fibres).

L'ambition de ce rapport est donc d'attirer l'attention sur un ensemble de secteurs, certes traditionnels, mais dont les potentialités restent par trop méconnues et qui pourrait néanmoins offrir des possibilités de consolidation et, dans certains cas, de développement.

PREMIÈRE PARTIE

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR

La présentation globale du secteur textile-habillement-cuir nécessite une double approche. L'une, tout à fait classique, consiste en l'énumération d'un certain nombre de paramètres statistiques, mettant en évidence l'emploi et son évolution, les entreprises et les établissements concernés, le chiffre d'affaires, les échanges commerciaux... Tous ces éléments apportent une vision chiffrée du secteur et permettent le cas échéant d'opérer une mise en perspective des secteurs textile-habillement-cuir avec les autres secteurs industriels.

L'autre, plus analytique, repose sur la mise en évidence des spécificités de ces secteurs (avec leurs modes particuliers de fonctionnement et d'interrelation) et des mutations considérables qui les marquent (modifications profondes des modes de consommation, délocalisation, mondialisation des marchés...), l'ensemble de ces facteurs aboutissant au constat d'une situation de crise profonde.

Complémentaires l'une de l'autre, ces deux approches permettent d'opérer une présentation à la fois globale et détaillée du secteur textile-habillement. Compte tenu de l'importance et de l'influence considérables des phénomènes de mondialisation, de délocalisation, de modification des modes de consommation... Ceux-ci seront tout d'abord évoqués, précédant ainsi une description statistique et chiffrée du secteur, de nature plus conventionnelle.

En outre, il sera procédé à une évocation du secteur cuir notamment au travers des industries de la chaussure et de la maroquinerie. Ses caractéristiques générales et les problèmes qu'il affronte (concurrence exacerbée, modification des modes de distribution...) sont globalement comparables à ceux rencontrés par les secteurs textile et habillement.

I - UN SECTEUR EN PROIE À DE CONSIDÉRABLES MUTATIONS ET EN SITUATION DE CRISE DURABLE

Se nourrir, s'habiller constituaient voici peu de temps encore des activités vitales pour l'homme. À ce titre, la fabrication de textiles et de vêtements est sans doute, avec la métallurgie et la poterie, l'une des activités industrielles et des arts mécaniques les plus anciens. Ce fut aussi au plan commercial l'un des secteurs les plus développés. Ainsi, des routes commerciales lointaines ont été ouvertes, des villes et des régions ont fondé leur croissance et leur puissance économiques, voire politique, sur le négoce des étoffes.

Activité productive et commerciale de première importance, le textile-habillement a sans doute été également le premier facteur d'industrialisation des territoires, ruraux dans un premier temps, puis rapidement urbains. Bien avant la période moderne, le travail du textile et de l'habillement est ainsi devenu une industrie de main d'œuvre particulièrement importante.

D'abord diffuse, cette présence industrielle s'est notamment fixée, en France, dans trois secteurs géographiques : le Nord et le bassin de la Somme, les Vosges, et le sillon rhodanien. Cependant, même si cette concentration demeure, l'industrie du textile et de l'habillement a conservé comme particularité un relatif étalement sur l'ensemble du territoire français.

Ce bref rappel historique opéré, il est désormais nécessaire d'évoquer les principales composantes du secteur, ses évolutions marquantes et les difficultés qu'elle rencontre.

Il convient au préalable de préciser que la structuration du secteur textile-habillement est plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, aux deux secteurs traditionnels que sont le textile et son débouché naturel, l'habillement, est venu s'ajouter un troisième dont le rôle est devenu déterminant, en l'occurrence la distribution. Situé à l'aval, cette activité, en occupant une fonction de prescripteur, de donneur d'ordres, impulse désormais l'ensemble des secteurs.

L'évocation de la distribution, dans cette présentation générale du secteur textile-habillement, apparaît donc indispensable. En revanche, il faut d'ores et déjà souligner que l'analyse des secteurs au plan régional se limitera aux deux seuls domaines du textile et de l'habillement (y compris le cuir), la distribution revêtant un caractère global rendant pratiquement impossible toute caractérisation bas-normande en la matière.

A - UN SECTEUR REPOSANT SUR DEUX ACTIVITÉS TRADITIONNELLEMENT COMPLÉMENTAIRES : LE TEXTILE ET L'HABILLEMENT

1°/ L'INDUSTRIE TEXTILE

Le travail du textile recouvre un ensemble de processus de production axés sur un élément de base : le fil. Les processus vont de la préparation des fibres naturelles - animales ou végétales - ou d'origine artificielle (synthétiques ou cellulosiques) à la confection d'un produit final destiné à l'habillement de la personne, à l'ameublement de la maison ou à destination de l'industrie. Entre la préparation des fibres et la confection d'un produit final, il existe plusieurs opérations : la filature, le tissage ou tricotage c'est-à-dire la confection du tissu, l'ennoblissement (dont notamment la teinture, les opérations d'apprêt...). Le tableau synoptique n° 1 retrace, à cet égard, les différentes opérations du processus de production du textile.

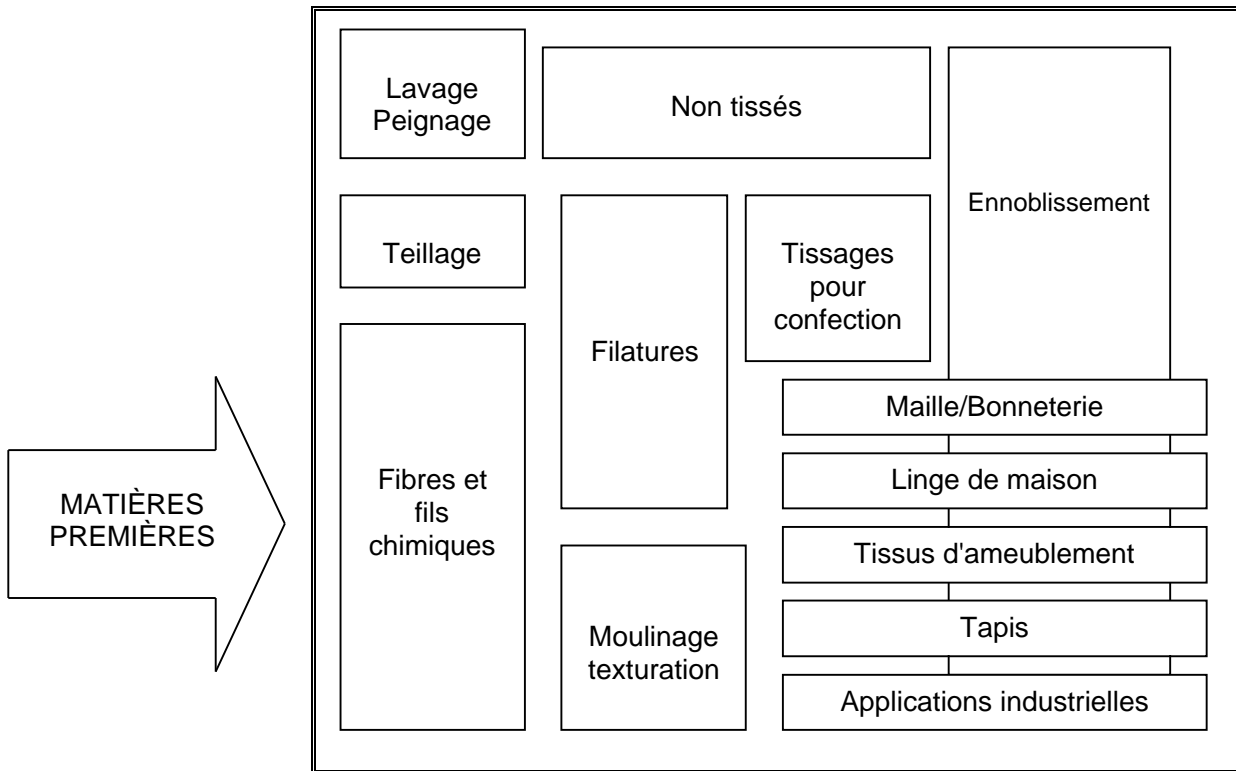


Tableau synoptique n° 1 - Les différents stades de l'activité textile

L'industrie textile fabrique donc essentiellement des produits intermédiaires mais aussi quelques produits finis ou semi-finis.

Si environ la moitié des textiles produits a pour destination finale la confection de vêtements, une évolution importante est intervenue avec le développement

significatif des usages industriels du textile. Ainsi les textiles à usages techniques (TUT), dont l'apparition correspond vers 1940 à la découverte de la fibre de verre, sont désormais présents dans tous les secteurs économiques.

D'abord utilisés pour la protection thermique et la sécurité, ils sont aussi mis en œuvre dans l'industrie, l'agriculture, la médecine et le sport. On les trouve également dans les transports (sous forme de tissus blindés) et dans le bâtiment (géotextiles). C'est dans ce dernier secteur et dans le génie civil que leur usage connaît la plus forte progression. La France réalise 24% de la production européenne de tissus techniques derrière l'Allemagne (30%). Elle se place au 4^{ème} rang mondial, après le Japon et les États-Unis. Contrairement aux autres activités du secteur textile, la production européenne de textiles à usage technique est en pleine expansion. À l'heure actuelle, on peut considérer qu'ils avoisinent 20 % de la totalité du textile consommé en France (contre environ 23 % en Europe, 33 % aux États-Unis et 38 % au Japon).

2°/ L'HABILLEMENT

L'industrie de l'habillement se situe en aval de l'industrie textile dont elle constitue le principal débouché en valeur et en volume. Si l'on se réfère à la nomenclature d'activités française (NAF), l'habillement comprend la fabrication de vêtements en cuir, de vêtements de travail, de vêtements de dessus, de vêtements de dessous, d'autres vêtements et accessoires et l'industrie des fourrures.

L'habillement est sans nul doute l'activité qui a été la plus affectée par les nombreuses évolutions qui seront évoquées plus loin dans ce rapport, à savoir principalement la modification des modes de distribution et la concurrence exacerbée due à la mondialisation.

Structurellement, si les entreprises du secteur textile ne présentent pas à proprement parler d'originalité - il s'agit pour la plupart d'unités de production réalisant généralement un produit semi-fini -, il n'en est pas de même pour celles de l'habillement. En effet, la grande variété de métiers et leurs combinaisons possibles entraînent la présence de types d'entreprises particulièrement différenciés.

Ainsi, la distinction entre les activités de conception, de stylisme, de coupe, de montage, détermine une organisation particulière du secteur de l'habillement, selon notamment la plus ou moins grande internalisation des activités. En général, une entreprise en position de donneur d'ordres achète le plus souvent les tissus, se réserve les tâches de conception et de commercialisation et confie la fabrication industrielle à des façonniers.

Mais il apparaît que la limite avec le commerce est de plus en plus fluctuante car de nombreux distributeurs passent directement des ordres à des façonniers français ou étrangers et parce que les industriels intègrent de plus en plus la distribution.

Selon une étude sur l'habillement réalisée en 1998 par le SESSI (Services des Statistiques Industrielles du Secrétariat d'État à l'Industrie), il était possible de sérier les entreprises du secteur en trois groupes : le groupe des donneurs d'ordres

exclusifs, le groupe de façonniers purs et les entreprises travaillant pour leur propre compte (ou confectionneurs).

- Les donneurs d'ordres ont une double caractéristique : un effectif réduit mais surtout composé de cadres techniques et un chiffre d'affaires très élevé résultant de la sous-traitance confiée (en moyenne deux fois supérieur à celui des façonniers),

- Les façonniers représentent en général de petites unités économiques (moins de 60 salariés par unité en 1995). Ils ne sont pas propriétaires des matières transformées. Entreprises de main d'œuvre, leur chiffre d'affaires est proche de la valeur ajoutée,

- Les confectionneurs, c'est-à-dire les entreprises travaillant pour leur propre compte, se rapprochent du type courant de l'entreprise industrielle ; propriétaires de la matière première, elles intègrent tout le cycle de production concernant différentes gammes de produits et disposent d'effectifs en rapport avec l'activité de production.

Il faut enfin signaler que le secteur de l'habillement commence à se diversifier. En 1995, 13 % du chiffre d'affaires des entreprises de ce secteur étaient générés par des activités annexes et de négoce. Par ailleurs, l'intégration de plus en plus importante dans la grande distribution constitue sans nul doute l'évolution économique la plus marquante de ces vingt dernières années.

3°/ COMPLÉTÉS PAR L'INDUSTRIE DU CUIR

Moins développée que ses illustres prédécesseurs, l'industrie du cuir est principalement constituée, outre ce qui a trait aux fourrures, des secteurs de la chaussure et de la maroquinerie. Ces deux activités, bien que présentant des profils assez comparables - entreprises de taille réduite, soumise à une forte concurrence -, connaissent des évolutions différentes : déclin pour la chaussure, résistance avérée pour la maroquinerie avec un commerce extérieur excédentaire.

3.1 - Le secteur de la chaussure

Pour reprendre l'expression employée par le SESSI dans l'une de ses parutions sur la mode, le secteur de la chaussure "marque le pas". Ce secteur qui compte désormais moins de 30 000 salariés en France est durement touché par l'affaiblissement de la demande et plus encore par la concurrence étrangère. Ce secteur a perdu depuis 1985 plus du tiers de ses entreprises et les effectifs ont diminué de plus de la moitié. La production n'est plus que de 95 millions de paires par an soit près de la moitié de son niveau d'il y a 10 ans. La concurrence exercée par les pays à bas salaires (Chine, Vietnam, Indonésie, Thaïlande...) et les distorsions fiscales et sociales affectent donc ce secteur. Les performances des entreprises sont fragiles : les taux de marge, de rentabilité ou d'autofinancement sont très inférieurs à ceux observés dans les biens de consommation. Cette industrie de main d'œuvre est pénalisée par ses coûts de production.

En 1997, les trois quarts de la valeur ajoutée étaient destinés à rémunérer le travail et les entreprises ne pouvaient, de ce fait, dégager suffisamment de fonds pour la rémunération de leurs capitaux ou assurer des investissements significatifs.

En conséquence, l'outil de production se modernise de façon insuffisante ; l'investissement global par personne est faible (trois fois moins que dans l'ensemble du secteur des biens de consommation). Toutefois, certaines entreprises et industries réagissent en axant leurs fabrications vers des articles de qualité reconnue (Paraboot, Méphisto, Arche...).

Cette activité connaît des évolutions comparables à celle de l'habillement avec le passage d'une logique de production à une logique de création et de marketing. Désormais, le recours à la sous-traitance et à la délocalisation constitue un moyen incontournable de maintenir en France une activité. Ainsi, s'orientent-on plus vers des marques de conception française que vers le "made in France".

3.2 - Le secteur de la maroquinerie

Composé majoritairement de petites entreprises (75 % d'entre elles comptent entre 20 et 50 salariés), ce secteur a aussi subi une contraction du nombre de ses entreprises (-25 %) et de ses effectifs (-25 %) durant la décennie 90. La fabrication de sacs à main est la principale production du secteur (43 % en 1997) suivi des articles de voyages (20 %) et de portefeuilles - porte-monnaie (12%).

Ce secteur demeure un des plus performants des biens de consommation. Le taux de valeur ajoutée y est nettement supérieur (41 % contre 31 % en 1997), de même que le taux de marge. Un tiers du chiffre d'affaires est généré par l'exportation ; dans les grandes entreprises, il est souvent proche de la moitié grâce à des produits de haut de gamme très prisés à l'étranger.

Le solde des échanges est de ce fait positif (+ 240 millions d'€ en 1998). Ces exportations s'opèrent notamment à destination des pays d'Asie du Sud-Est (Japon et Hong-Kong) et à un degré moindre des États-Unis. Il s'agit essentiellement d'articles de haut de gamme comme cela a été souligné précédemment. En revanche, l'augmentation des importations affecte plus particulièrement les entreprises opérant sur la gamme moyenne et basse.

B - EN PROIE À DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES MARQUANTES...

Même si l'économie est par essence évolutive, les mutations que les secteurs textile-habillement-cuir doivent affronter depuis plusieurs décennies sont, elles, particulièrement considérables. Au titre de ces mutations, deux apparaissent primordiales : l'une a trait aux modifications profondes affectant les modes de distribution et de consommation ; l'autre concerne la mondialisation entraînant pour cette filière des conditions de concurrence particulièrement exacerbées.

1°/ LA PLACE PRÉPONDERANTE PRISE PAR LES DISTRIBUTEURS DANS LE SECTEUR ET L'ÉVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION

Il est difficile de déterminer a priori si l'évolution des modes de consommation est à l'origine des profondes modifications intervenues dans la distribution ou inversement. Dans ce rapport, et dans un souci de logique, le parti a été pris d'évoquer dans un premier temps la distribution (dans la continuité des secteurs de production), et dans un second temps, l'évolution de la consommation.

1.1 - La concentration de la distribution

Les mutations enregistrées dans le domaine de la distribution ont marqué la filière essentiellement dans le secteur de l'habillement. Pour le textile, le circuit est resté relativement inchangé. Il met en contact le fabricant et l'entreprise utilisatrice. Il s'agit généralement d'un circuit court.

En revanche, dans le secteur de l'habillement, les transformations des modes de distribution ont été considérables et les relations entre producteurs et distributeurs se sont profondément modifiées, notamment à partir des années 70, au profit des seconds.

Tout d'abord, la grande distribution, prenant une place de plus en plus importante, a, par le moyen des centrales d'achats, participé de façon croissante à l'ajustement des collections et à leur définition afin de mieux répondre à la demande de la clientèle des particuliers.

Puis, dès le milieu des années 80, l'émergence de la distribution spécialisée (chaînes, grandes surfaces dédiées) et la concentration des opérateurs ont constitué un deuxième bouleversement des rapports entre l'industrie et le commerce dans ce domaine. L'expansion permanente de la grande distribution a dès lors conduit au déclin des détaillants indépendants et a mis à mal les relations traditionnelles entre industriels et commerçants au sein desquelles le rapport de force était alors favorable à l'industrie, maîtresse du rythme de ses collections et, surtout, de ses prix. Avec l'irruption progressive et bientôt dominante de la grande distribution et des chaînes spécialisées, le rapport a été inversé. En imposant des prix de plus en plus bas, la grande distribution a ainsi opéré une prise de contrôle quasi complète de ce secteur et a organisé insensiblement l'ensemble du secteur à son profit.

On assiste même à des phénomènes d'intégration poussée avec l'irruption sur le marché de chaînes spécialisées qui réunissent conception, production et commercialisation. Ceci correspond à une volonté d'introduire dans l'habillement un fonctionnement en circuit court, favorisant la gestion en flux tendus et une grande réactivité. Dès lors, les circuits traditionnels souffrent de ces mutations (les grossistes notamment). Cependant, ce type de chaînes concentre sa production sur l'Europe (au Portugal par exemple pour le groupe Zara) plutôt que dans les pays en voie de développement, la réactivité étant en autres tributaire de la proximité.

Le tableau n° 1 témoigne des évolutions considérables qui ont eu lieu en presque vingt ans dans le domaine de la distribution française de textile-habillement. Tout d'abord, ce sont les magasins indépendants qui ont le plus pâti de ces mutations. Leurs parts de marché sont passées de 37,8 % en 1985 (54,0 % en 1980) à 22,6 % en 1999. À l'inverse, les hyper et supermarchés et surtout les chaînes spécialisées ont vu leur influence croître de façon très importante : de 16,4 % en 1985 à plus de 36 % pour les chaînes et les grandes surfaces spécialisées.

	1985	1990	1995	1999
Magasins indépendants	37,8	34,0	26,7	22,6
Chaînes spécialisées			16,9	20,6
Grandes surfaces spécialisées	16,4	21,5	12,6	15,5
Hyper et supermarchés	15,0	17,1	18,6	16,3
Vente par correspondance	7,4	7,8	9,1	9,8
Grands magasins et magasins populaires	9,5	7,9	6,2	6,3
Marchés et foires	6,7	6,1	4,9	3,7
Autres	7,2	5,6	5,0	5,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau n° 1 : Évolution de la distribution française de textile-habillement
en parts de marché (valeur) entre 1985 et 1999**

Source : CTCOE

À ce propos, il faut préciser qu'il existe trois types de chaînes spécialisées : les chaînes succursalistes, points de vente gérés par des salariés (Décathlon, Kiabi, Célio, Camaieu, Zara, GAP, H&M...) ; les chaînes de franchisés, avec un rapport contractuel entre le franchiseur et le détaillant (Benetton, Phildar, Manoukian¹...) ; les groupements d'achats et associations de détaillants dans lesquels chaque membre conserve sa personnalité juridique (Intersport, La Hutte, Vétimarché, Pantashop...).

Enfin, pour conclure ce bref aperçu des principales évolutions de la distribution dans le textile-habillement, il faut souligner le processus de concentration des opérateurs. Ainsi, le groupe Auchan détient-il Pimkie, Kiabi, Décathlon... ; le groupe André contrôle La Halle aux vêtements, Spot, Creeks, Caroll et Kookaï.

1.2 - Les évolutions des modes de consommation

À la modification des formes de distribution s'ajoute celle des modes de consommation. Elle se caractérise en tout premier lieu par une diminution de la part de l'habillement dans le budget des ménages qui est qualifiée par certains, peut-être

¹ Toutefois, certaines de ces franchises possèdent en propre quelques magasins.

de façon excessive, de phénomène persistant de "déconsommation". En 1960, la consommation d'articles d'habillement était un poste de dépenses de premier plan : de 7 % des dépenses totales, à cette époque, cette part est passée à 4,2 % en 1999. La part du vêtement baisse au profit de nouvelles dépenses comme celles relatives aux loisirs, à la culture, aux services de santé ou à l'acquisition de biens plus durables (logements, automobiles...).

Par ailleurs, il faut relever l'introduction de nouveaux modes de consommation. Ainsi, si la consommation globale a diminué en proportion du budget des ménages, elle a augmenté en nombre de pièces acquises. Le consommateur s'oriente davantage vers de petites pièces combinables plutôt que vers des grosses pièces onéreuses. De ce fait, la consommation de costumes a baissé de presque 20 % entre 1988 et 1995 tandis que celle de blazers et de vestes augmentait de 72 % durant la même période.

De surcroît, le consommateur est devenu plus réfléchi et économe. Il achète notamment plus d'articles soldés ; en 1996, la part des soldes et des promotions représentait déjà de l'ordre de 20 % du chiffre d'affaires total des distributeurs ; on peut aujourd'hui considérer que ce chiffre est très certainement situé entre 25 et 30 %. Résultante de ces évolutions (concurrence aboutissant à des baisses de prix globales, modification des types d'achats, accroissement des achats en solde...), le chiffre d'affaires de la vente d'habillements baisse, en l'occurrence de 11,74 milliards d'euros en 1980 à 11,51 milliards d'euros en 1996.

Ces constats globaux de "déconsommation" valent aussi pour le textile de maison qui compte pour environ un tiers dans la consommation finale de textile. En revanche, la consommation de textiles techniques connaît une croissance continue mais elle ne représente qu'à peine 20 % de la consommation finale de textiles.

2°/ UNE MONDIALISATION ACCRUE DU SECTEUR

En 1999, le commerce mondial du textile atteignait (selon l'OMC) un montant de 148 milliards de dollars et celui de l'habillement 186 milliards de dollars. Ces deux activités représentaient 6 % du commerce mondial et 8 % des échanges mondiaux de produits manufacturés.

Le volume des échanges des industries textiles et de l'habillement n'a cessé d'augmenter au cours de ces vingt dernières années. La croissance annuelle a été par exemple de 4 % pour le textile et de 6 % par an pour l'habillement entre 1990 et 1999 (elle était même de 17 % entre 1985 et 1990)².

Cette expansion s'est traduite notamment par un élargissement du cercle des grands pays exportateurs. Le secteur textile-habillement est donc caractérisé par une production répartie sur l'ensemble des cinq continents. Désormais, la plupart des pays, qu'ils soient développés ou en voie de développement, fabriquent des fibres et des vêtements soit pour leurs propres marchés, soit à destination de marchés extérieurs.

² Le commerce des exportations de textile est passé de 104 à 148 milliards de dollars entre 1990 et 1999 et celui des vêtements de 108 à 186 milliards de dollars.

Les tableaux n° 2 et 3 témoignent de cette évolution et mettent en évidence l'augmentation du nombre de pays exportateurs significatifs, la part grandissante des pays en voie de développement dans les échanges et enfin la diminution de l'influence économique des pays développés dans ce domaine.

TEXTILES	Montant des exportations (en milliards de francs)			Part dans les exportations mondiales		
	1990	1999	Evolution 90/99	1980	1990	1999
Chine	7,219	13,043	+ 80,3 %	4,6	6,9	8,8
Allemagne	14,033	11,885	- 15,3 %	11,4	13,5	8,0
Italie	9,492	11,783	+ 24,1 %	7,6	9,1	8,0
Corée	6,075	11,618	+ 91,2 %	4,0	5,8	7,9
Taiïwan	6,128	10,986	+ 79,3 %	3,2	5,9	7,4
États-Unis	5,039	9,510	+ 88,7 %	6,8	4,8	6,4
France	6,057	7,030	+ 16,1 %	6,8	5,8	4,8
Pakistan	2,662	4,512	+ 69,5 %	1,6	2,6	3,1
Inde	2,179	5,000 ^(e)	+ 129,5 %	2,1	2,1	3,0
Grande-Bretagne	4,379	4,484	+ 2,4 %	5,7	4,2	3,0
Pays-Bas	2,911	3,860	+ 32,6 %	4,1	2,8	2,6
Turquie	1,440	3,478	+ 141,5 %	0,6	1,4	2,4
Monde	104,000	148,000	+ 42,3 %	-	-	-

^(e) estimation

Tableau n° 2 : Montant des exportations et part des principaux pays exportateurs dans les exportations mondiales de textiles en 1980, 1990 et 1999

Source : Organisation Mondiale du Commerce

Dans le domaine du textile, la montée en puissance des pays asiatiques est le fait marquant de ces vingt dernières années. À cet égard, un groupe de pays constitué de la Chine, de la Corée, de Taiïwan, du Pakistan, de l'Inde et de la Turquie a vu ses exportations passer de 16,1 % des exportations mondiales en 1990 à 32,6 % en 1999. À l'inverse, l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont connu un déclin certain, leurs exportations globales passant de 42,4 % à 32,8 %. Il convient de signaler que cette situation de concurrence accrue s'est également appliquée aux textiles techniques mais à la différence des fibres classiques, la concurrence internationale a surtout joué entre pays économiquement développés.

En ce qui concerne l'habillement, les évolutions sont encore plus importantes. On note l'apparition d'acteurs nouveaux dans les échanges commerciaux : le Mexique, le Bangladesh, la Turquie, l'Indonésie. Conséquence de cette émergence d'exportateurs supplémentaires, la part des pays en voie de développement dans les exportations mondiales a considérablement augmenté entre 1990 et 1999. Ainsi, le cumul des exportations de la Chine, du Mexique, de la Turquie, de l'Inde, de

l'Indonésie, du Bangladesh et de la Thaïlande est passé de 6,7% des exportations mondiales en 1980 à 32,5 % en 1999. À l'inverse des pays comme l'Italie, l'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne ont vu leurs positions dans les échanges internationaux faiblir de façon notable. Alors que ces mêmes pays "pesaient" 28,6 % des exportations mondiales en 1980, ils ne représentaient plus que 16,6 % en 1999.

HABILLEMENT	Montant des exportations (en milliards de francs)			Part dans les exportations mondiales		
	1990	1999	Evolution 90/99	1980	1990	1999
Chine	9,669	30,078	X 3,1	4,0	9,0	16,2
Italie	11,838	13,240	+ 11,8 %	11,3	11,0	7,1
États-Unis	2,564	8,269	X 3,2	3,1	2,4	4,4
Mexique	0,587	7,805	X 13,2	0,0	0,5	4,2
Allemagne	7,881	7,441	- 5,6 %	7,1	7,3	4,0
Turquie	3,330	6,516	+ 95,7 %	0,3	3,1	3,5
Corée	7,881	4,871	- 38,2 %	7,3	7,3	4,0
France	4,670	5,690	+ 21,8 %	5,6	4,3	3,1
Inde	2,529	5,000 ^(e)	+ 97,7 %	1,5	2,3	2,6
Grande-Bretagne	3,041	4,487	+ 47,6 %	4,6	2,8	2,4
Indonésie	16,46	3,857	X 2,3	0,2	1,5	2,1
Bangladesh	6,43	4,500 ^(e)	X 7,0	0,0	0,6	2,1
Thaïlande	2,816	3,449	+ 22,5 %	0,7	2,6	1,9
Monde	108,000	186,000	+ 72,2 %	-	-	-

^(e) estimation

Tableau n° 3 : Montant des exportations et part des principaux pays exportateurs dans les exportations mondiales de vêtements en 1980, 1990 et 1999

Source : Organisation Mondiale du Commerce

L'arrivée dans le concert international de nouveaux pays producteurs, pour la plupart disposant d'une main d'œuvre très bon marché, se traduit donc par une mondialisation incontestable du secteur textile-habillement, avec des situations de concurrence de plus en plus exacerbées que subissent les pays économiquement développés et notamment européens.

Il est patent que des pays comme le Pakistan et le Bangladesh ont massivement misé sur ces secteurs pour asseoir leur développement économique. Leur secteur textile-habillement est ainsi passé respectivement de 37% et 52% de leurs exportations totales en 1980 à 73% et 83% en 1999. Ces activités sont donc considérées par ces États (dont la Chine et l'Inde) comme des accélérateurs de développement.

Il convient enfin d'évoquer les répercussions possibles de la conférence ministérielle de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui s'est tenue en

novembre 2001 à Doha (Qatar) relative au lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales.

En ce qui concerne le textile-habillement, deux éléments sont à retenir : l'un a trait à l'adhésion de la Chine à l'OMC, et l'autre, au report de l'accélération de l'ouverture des marchés des pays développés aux exportations des pays en voie de développement.³ Ces deux paramètres influenceront très certainement sur l'évolution du commerce extérieur et intérieur des pays développés, dont la France, dans le domaine du textile-habillement.

L'adhésion de la Chine à l'OMC doit plutôt être accueillie avec satisfaction. Elle doit notamment permettre d'exporter davantage vers ce pays grâce à l'abaissement des droits de douanes à un niveau proche de ceux des pays de l'Union Européenne. Egalement, cette adhésion doit favoriser l'accès des industriels européens aux matières premières que sont la soie et le cachemire en raison de la réduction des barrières non tarifaires.

L'Europe voit aussi dans ce processus l'occasion de lutter à armes égales avec la Chine, premier exportateur mondial de textile-habillement. Toutefois, la Chine bénéficiera d'un accès facilité aux marchés européens, en particulier à partir de 2005 avec la fin des quotas d'importation. Il faut ici rappeler que les exportations de ce pays vers l'Union Européenne ont atteint près de 10 milliards d'euros en 2000 contre 0,540 milliards d'euros de l'Union Européenne vers la Chine.

Enfin, la Chine va devoir appliquer l'accord de l'OMC sur la propriété intellectuelle et mettre en œuvre une législation contre la contrefaçon.

Le report de l'ouverture des marchés développés aux exportations de textiles et d'habillement des pays en développement constitue le second élément digne d'intérêt de la conférence de Doha. Même si ce report peut être interprété avec une certaine satisfaction, il n'en demeure pas moins que d'autres problématiques subsistent. Par exemple, des extraits de l'accord sur le droit de propriété intellectuelle entériné à Doha comportent des risques du fait de son application différée. Par ailleurs, le maintien de droits de douanes consolidés pour les pays en développement permet à ces derniers de conserver des protections difficilement franchissables. Enfin, les industriels européens craignent de ne plus pouvoir se protéger après l'application en 2005 des accords de l'OMC sur les textiles et l'habillement car les mesures anti-dumping seront strictement encadrées.

³ Le commerce international des produits textiles était exclu du GATT par les accords dits "multifibres" conclus entre pays en développement et pays développés, accords qui avaient instauré des régimes de quotas. Le précédent cycle de l'Uruguay, finalisé à Marrakech en avril 1994, a prévu le démantèlement progressif de ces accords sur une période de dix ans, les principales mesures de libéralisation intervenant cependant en fin de période. Ainsi, près de la moitié des quotas d'importation pourront rester en vigueur jusqu'en janvier 2005. En contrepartie, les droits de propriété intellectuelle (dessins et modèles pour le secteur textile) ont été renforcés. Un organe de supervision des textiles (OST) est institué pour surveiller la mise en œuvre des engagements de Marrakech.

C - ... ABOUTISSANT À UNE SITUATION DE CRISE RÉCURRENTE

La modification des relations entre les secteurs de production (textile et habillement) et la distribution, l'évolution des modes de consommation ainsi qu'une mondialisation des échanges induisant des concurrences aiguës (et pas toujours loyales : contrefaçons, dumping, barrières douanières...) ont projeté le secteur textile-habillement des pays à économies avancées dans une situation de crise d'autant plus difficile à supporter qu'elle est durable. On peut à cet égard considérer que ce contexte de difficultés permanentes a véritablement débuté au cours des années 60-70 et se poursuit depuis lors avec une acuité soutenue.

Ce climat de crise se traduit en premier lieu par une évolution toujours négative des effectifs qui range la filière textile-habillement parmi les plus affectées, en la matière, des industries de main d'œuvre. Il donne également lieu à des phénomènes de délocalisations (dont les effets se ressentent évidemment en termes d'emploi dans le secteur). Bien entendu, l'impact de cette situation est aussi perçu en termes de solde du commerce extérieur, de plus en plus déficitaire. Enfin, ce climat de crise suscite une prise en compte de la part des pouvoirs publics avec l'adoption régulière de mesures et de plans dont le but est de permettre à la filière textile-habillement de résister à cette situation économique particulièrement défavorable.

1°/ UNE VERTIGINEUSE ET CONTINUE DIMINUTION DES EFFECTIFS

L'évolution de l'emploi dans les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir est extrêmement préoccupante. Comme dans les autres industries de main d'œuvre, ces activités ont connu et connaissent une réduction très sensible des effectifs employés. Certes, cette tendance à la diminution n'est pas récente. Pour mémoire, ces secteurs employaient dans l'immédiat après-guerre près d'un million de salariés tandis qu'au milieu des années 70, les effectifs n'étaient plus que de l'ordre de 600 000 personnes. Ainsi, durant les trente glorieuses, la moyenne annuelle des pertes d'emplois était dans le secteur de 15 000 emplois par an. De 1974 jusqu'en 1980, elle est même passée certaines années à 25 000 par an voire plus.

C'est pourquoi l'industrie textile est passée de 277 000 emplois en 1980 à 107 000 en 2000, et l'industrie de l'habillement de 196 000 (y compris le cuir) à 125 000⁴.

La chute des effectifs dans le textile-habillement-cuir est sur les quinze dernières années supérieure à celle enregistrée dans la sidérurgie française (-60 % contre -51 %).

Néanmoins, surtout dans l'habillement, la baisse de l'emploi se ralentit ces dernières années. Il faut y voir sans nul doute l'impact des mesures d'accompagnement visant à limiter les pertes d'emplois par le biais de prises en charge ou d'exonérations totales ou partielles des charges sociales. Ainsi, entre 1994 et 2000, les pertes d'emplois des deux secteurs n'ont plus été que d'environ 4 000 à 5 000 personnes par an.

⁴ Ces derniers chiffres ne concernent que les effectifs des entreprises de plus de 10 salariés.

2°/ UNE TENDANCE FORTE À LA DÉLOCALISATION DES ACTIVITÉS

L'une des conséquences majeures de la perte de compétitivité et de la concurrence exacerbée qu'affronte la filière textile-habillement-cuir est l'apparition d'un phénomène prégnant de délocalisation industrielle.

Cette tendance est apparue dès le début des années 70 avec l'émergence de nouveaux offreurs dans les économies en voie de développement dotés d'avantages comparatifs supérieurs ou différents. Cette évolution a aussi été facilitée, il faut le reconnaître, par les possibilités nouvelles offertes par l'amélioration de la logistique et la baisse des coûts afférente.

Ce mouvement a également correspondu à celui d'une importance grandissante prise par l'aval de la branche habillement, et notamment par la forte croissance de marques de distributeurs qui n'étaient pas tributaires d'un appareil de production déjà installé et pouvaient donc faire jouer pleinement la concurrence avec les fabrications à l'étranger. De cette façon, la montée en puissance de la grande distribution exerçant une pression accrue sur les prix pratiqués par les industriels a induit des conséquences identiques en termes de délocalisation pour l'appareil de production implanté sur le territoire national.

Ces délocalisations se sont tout d'abord orientées vers le sud de l'Europe et l'Afrique du Nord (années 1970-1980), puis l'Asie du Sud-Est (Corée, Hong-Kong, Taïwan et Singapour). Ces pays ayant connu un réel développement, ils ont depuis perdu une partie de leurs avantages comparatifs. Le marché des délocalisations s'est donc dirigé vers le Vietnam ou les Philippines. Aujourd'hui, les délocalisations s'orientent de plus en plus vers l'Europe de l'Est où la main d'œuvre est qualifiée et bon marché (coût horaire en Roumanie, en 1996, de l'ordre de 0,25 dollar).

D'une manière générale, si le transfert à l'étranger peut résulter d'une stratégie offensive de conquête de nouveaux marchés, il procède désormais et surtout du coût différencié de la main d'œuvre. Plus il est important dans la structure des coûts de production, plus la pression concurrentielle des importations à bas prix joue, et finalement, plus la tentation de délocaliser la production est grande pour profiter des coûts inférieurs.

Dans un secteur comme l'habillement, sans doute le plus exposé à ce phénomène, pour lequel la main d'œuvre représente de 30 à 50 % de la structure du coût du produit et pour lequel la différence de coût avec les zones de production est élevée, le recours à la délocalisation est important. Les différences de coûts sont parfois énormes : de 5 à 10 fois inférieures dans les pays en voie de développement, de 20 à 50 fois voire plus par rapport à la Chine, au Vietnam et l'Inde⁵. Les progrès de la productivité dans les pays européens et le coût global des transports ne peuvent évidemment pas compenser ces distorsions.

En outre, il faut souligner qu'à l'heure actuelle où les évolutions rendent le développement industriel de plus en plus coûteux, le textile-habillement bénéficie de

⁵ Cf. à ce sujet, le rapport du Conseil Économique et Social sur le "secteur textile-habillement" de novembre 1996, pages 95 et suivantes.

coûts de mise en place des outils de production encore relativement modérés. Cette spécificité joue bien entendu en faveur de la poursuite des délocalisations.

Le phénomène des délocalisations concerne l'ensemble du secteur textile-habillement : les industriels du textile ont suivi leurs clients naturels, c'est-à-dire les fabricants de produits d'habillement déjà délocalisés, tandis que l'aval du secteur, en l'occurrence la commercialisation, s'est également rapproché des pays d'implantation pour vendre dans leurs zones d'attraction.

Si les délocalisations ont eu plutôt un impact positif pour les donneurs d'ordres (qui se sont spécialisés dans la commercialisation des produits), elles ont été dommageables surtout pour les façonniers. Ce domaine d'activité a subi, dès lors, de considérables baisses d'effectifs (même si toutes ne sont pas imputables à ce phénomène). Ainsi, l'habillement a perdu 50 % de ses effectifs entre 1980 et 1995 et dans certaines régions (Lorraine, Champagne-Ardenne) l'hémorragie a touché 70 % des salariés du secteur.

On peut également essayer de quantifier les conséquences des délocalisations en comptabilisant les importations directes des entreprises industrielles en provenance des pays émergents et en les rapprochant des importations totales des mêmes entreprises. Cette méthode a été mise en œuvre par le Service des Statistiques Industrielles (SESSI) du Secrétariat d'État à l'Industrie⁶. Le tableau n° 4 en donne un aperçu. À cet égard, il convient de souligner que les industriels de l'habillement (secteur le plus affecté par les délocalisations) se distinguent des industriels de tous les autres secteurs par des importations en provenance de ces pays qui atteignent plus de 20 % de leurs achats contre 3,3 % en 1995 pour l'ensemble de l'industrie manufacturière.

En pourcentage	Des importations	Des achats
Vêtements en cuir	53,0	22,3
Vêtements de travail	57,0	26,5
Vêtements hommes	56,0	32,4
Vêtements femmes	36,0	10,6
Vêtements de dessus	51,0	24,5
Vêtements divers	66,0	35,3
Fourrure	24,0	8,0

Tableau n° 4 : La délocalisation dans l'habillement en 1995 - Importance des produits industriels en provenance des pays de délocalisation

Source : SESSI-Douanes

⁶ "L'habillement" édition 1998 SESSI.

3°/ UN SOLDE DU COMMERCE EXTÉRIEUR QUI SE DÉGRADE

L'une des conséquences de la perte de compétitivité de l'industrie française du textile-habillement est une dégradation forte du solde du commerce extérieur français. En ce domaine, il convient de signaler que cette situation vaut également à l'échelle européenne.

Déficitaire de 4,5 milliards d'euros en 1998 (cf. tableau n° 5), le solde du commerce extérieur du secteur textile-habillement est négatif depuis 1980. Cette tendance depuis cette date n'a fait que croître passant ainsi d'un déficit de 0,43 milliard d'euros en 1980 à 4,53 milliards aujourd'hui.

	Importations	Exportations	Solde
Habillement-cuir	8,75	4,65	4,10
Textile	7,67	7,24	0,43
Total	16,42	11,89	4,53

**Tableau n° 5 : Le commerce extérieur français dans le secteur textile-habillement en 1998
en milliards d'euros**

Source : Douanes

Le taux global de couverture a évolué comme suit :

- 1980 : 89,5 %
- 1985 : 81,9 %
- 1990 : 69,6 %
- 1994 : 76,4 %
- 2000 : 69,0 %

On remarquera qu'à l'heure actuelle, c'est l'habillement qui génère l'essentiel du déficit des échanges en la matière.

Toutefois, l'industrie française du textile-habillement, malgré une compétitivité insuffisante par rapport à la concurrence, voit ses exportations ne cesser de progresser. De 3,90 milliards d'euros en 1980, elles sont passées à 9,76 milliards en 1994 pour atteindre aujourd'hui 11,89 milliards d'euros. Cette observation vaut pour l'industrie européenne du textile et de l'habillement. Elle occupe la première place au sein du commerce mondial : elle est la première exportatrice de produits textiles et la seconde de vêtements.

Cependant, il faut préciser que cette croissance présente une certaine artificialité. En effet, elle est en partie due à l'exportation de productions réalisées dans le cadre de délocalisations. On doit, dès lors, considérer que les fonctions de négoce, d'import-export participent significativement à ce redressement.

4°/ LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT MISES EN PLACE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La diminution de l'emploi dans les secteurs textile-habillement-cuir qui a pris un tour dramatique dans certaines régions (Nord, Est de la France), a incité les pouvoirs publics (français et européens) à mettre en œuvre tout un ensemble de mesures, voire de véritables plans de sauvetage, pour tenter d'infléchir les tendances lourdes qui affectaient ces secteurs et en limiter les effets socialement très durs.

C'est notamment à partir des années 1980 que les pouvoirs publics ont développé des actions visant à accompagner la mutation technique et à pallier les effets sur l'emploi.

Fin 1980, les entreprises du secteur deviennent éligibles aux diverses aides aux industries stratégiques (dans le cadre du CODIS) et aux aides au développement de l'investissement et de soutien à l'emploi (dans le cadre du CEDISE). Fin 1981, un plan textile fut mis en place en contrepartie d'efforts en matière d'investissements et de maintien des effectifs. En 1984, un comité de développement et de promotion du textile-habillement était créé. Mais ces dispositions ne suffirent pas et en 1988 un programme d'actions nouveau était mis en place en faveur des PME par le biais d'aides incitatrices.

L'Union Européenne prit en compte les difficultés de ce secteur en adoptant différents programmes dont le dernier en date, RETEX, avait pour objet de favoriser la reconversion et de diversifier les activités de production dans les régions où l'industrie textile et de l'habillement était fortement implantée.

En 1996, le plan BOROTRA prévoyait au niveau français un allègement des charges en échange d'aménagement du temps de travail et d'engagement de maintien ou de développement de l'emploi. Cette aide, jugée illégale par la Commission Européenne, fait aujourd'hui l'objet, au grand dam des bénéficiaires, d'une procédure de remboursement⁷.

D'une manière générale, les mesures d'aide prévue dans le cadre de la réduction du temps de travail s'appliquent bien évidemment à ce secteur.

Enfin, l'actuel Ministre de l'Industrie, M. PIERRET, a mis de nouvelles mesures à l'étude visant en particulier à favoriser le rajeunissement des effectifs de ces secteurs.

Tous ces dispositifs, efficaces dans le court terme, montrent bien leur incapacité à long terme à renverser cette tendance lourde à la diminution du nombre des entreprises et des effectifs dans le textile-habillement.

⁷ Cette aide sera remboursée d'avril 2000 à avril 2003 par les entreprises ayant perçu plus de 100.000 euros de concours. 500 entreprises environ seraient concernées.

II - L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE ACTUELLE DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR

Si l'on se réfère à l'analyse des grands secteurs industriels français (au nombre de 14) réalisée en 1999 dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprises (EAE), on relève que le secteur textile-habillement-cuir occupe la 5^{ème} place pour les effectifs et la 7^{ème} place en termes de chiffre d'affaires. Il s'agit donc d'un secteur dont l'importance économique, bien qu'altérée par la concurrence exacerbée des pays en voie de développement, demeure incontestable.

Plusieurs paramètres statistiques permettent d'apprécier le niveau de développement de ces secteurs. Il s'agit bien entendu de l'emploi, du nombre d'établissements ou d'entreprises (et de leur localisation), du chiffre d'affaires et du commerce extérieur. Ces données chiffrées sont pour la plupart issues du SESSI ou de l'UNEDIC. En ce qui concerne l'enquête annuelle d'entreprises, sur laquelle les données du SESSI s'appuient, il faut préciser qu'elle ne concerne que les entreprises de 20 salariés et plus et que, par conséquent, elle offre une vision non exhaustive du secteur.

A - LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR, LEUR RÉPARTITION ET LEUR LOCALISATION

Deux approches sont possibles : l'une en termes d'établissements avec les statistiques UNEDIC et l'autre en termes d'entreprises avec les données du SESSI tirées de l'EAE. Le recours aux informations de l'UNEDIC exprimées en établissements permet d'avoir une vision exhaustive du secteur car tous les établissements, quelle que soit leur taille, sont pris en compte.

	Textile	Habillement-cuir	Textile et habillement-cuir
1 à 4 salariés	1 356	3 630	4 986
5 à 9 salariés	847	1 701	2 548
10 à 19 salariés	708	996	1 704
Sous-total 1 à 19 salariés	2 911	6 327	9 238
20 à 49 salariés	852	1 046	1 898
50 à 99 salariés	310	336	646
100 à 199 salariés	175	210	385
200 à 499 salariés	79	77	156
500 et plus	11	5	16
Sous-total 20 et plus	1 427	1 674	3 101
TOTAL	4 338	8 001	12 339

Tableau n° 6 : Nombre et répartition des établissements du secteur textile et habillement-cuir en 1999

Source : UNEDIC

Le tableau n° 6 établit à cet égard une typologie des établissements du secteur textile et du secteur habillement-cuir selon leur taille en France en 1999. Plusieurs constats peuvent alors être opérés à partir de cette présentation statistique. Tout d'abord, l'habillement est composé d'un nombre pratiquement deux fois plus important d'établissements que le textile (8 001 contre 4 338). Par ailleurs, on observe que la part des petits établissements (moins de 20 salariés) dans les deux secteurs en cause est particulièrement grande : 79 % dans l'habillement-cuir et 67 % dans le textile.

Inversement, il n'existe qu'une très faible proportion d'établissements employant plus de 100 salariés : 6,1 % dans le textile et 3,6 % dans l'habillement. Il s'agit donc de secteurs composés essentiellement de PME, voire de très petites entreprises (TPE). Ainsi, selon l'EAE 1999, seules 17 entreprises du secteur textile employaient plus de 500 salariés. S'inspirant du modèle italien, les entreprises textile tentent de se regrouper en réseaux; de cette façon des systèmes productifs locaux ont vu le jour à Roubaix, Roanne, Castres ou Saint-Etienne.

Il convient cependant de croiser ces données avec celles relatives aux effectifs, au chiffre d'affaires et à l'exportation. Ainsi, les informations tirées de l'EAE basée sur les entreprises de plus de 20 salariés, mettent en évidence dans l'habillement l'importance des entreprises donneurs d'ordres qui représentent 28 % du total des entreprises et concentrent 59 % du chiffre d'affaires et 64 % des exportations du secteur.

À titre indicatif, la répartition par taille des entreprises de plus de 20 salariés est la suivante (d'après EAE 1999) :

	<u>Habillement-cuir</u>	<u>Textile</u>
- 20 à 49 salariés	44 %	49 %
- 50 à 99 salariés	15 %	19 %
- 100 à 249 salariés	10 %	15 %
- 250 à 499 salariés	2 %	4 %
- 500 et plus	1 %	1 %
- taille non significative	28 % ⁸ .	12 %

B - L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES ET LES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR

De la même manière que pour les structures industrielles, il est possible d'aborder la question de l'emploi à la fois de façon exhaustive en s'appuyant sur les données de l'UNEDIC et de façon plus spécifique en utilisant les informations du SESSI basées sur l'enquête annuelle d'entreprises (et donc sur les entreprises de plus de 20 salariés).

⁸ Il s'agit essentiellement d'entreprises donneurs d'ordres.

Le tableau n° 7 réalisé à partir de données UNEDIC fait le point sur l'emploi dans le secteur textile-habillement-cuir. Ainsi, les effectifs totaux (toutes tailles d'établissements confondus) employés dans ces secteurs étaient en 1999 de 268 465 personnes à raison de 146 301 dans l'habillement et de 122 164 pour le textile. Le tableau en question opère également une répartition des effectifs par taille d'établissements, par sexe, par secteur et globalement. Il permet, à cet égard, d'observer que l'emploi dans les unités de moins de 20 salariés équivaut à 19,4 % des effectifs totaux des secteurs textile et habillement-cuir. Pour mémoire, les établissements de moins de 20 salariés représentent 75 % de l'ensemble des unités industrielles recensées dans le secteur. Plus précisément, dans l'habillement, les établissements de moins de 20 salariés correspondent à 22,8 % de l'emploi total et à 15,4 % dans le textile.

De la même manière, l'emploi apparaît peu concentré dans les grands établissements puisque les unités de plus de 500 salariés ne détiennent que 3,9 % de l'ensemble des effectifs totaux (5,4 % dans le textile et 2,6 % dans l'habillement).

		Textile	Habillement-cuir	Textile et habillement-cuir
1 à 19 salariés	H	9 039	12 517	52 114
	F	9 730	20 828	
	T	18 769	33 345	
20 à 49 salariés	H	13 570	8 133	61 179
	F	13 860	25 616	
	T	27 430	33 749	
50 à 99 salariés	H	11 713	5 283	45 490
	F	10 005	18 489	
	T	21 718	23 772	
100 à 199 salariés	H	14 022	7 411	54 034
	F	10 934	21 667	
	T	24 956	29 078	
200 à 499 salariés	H	12 192	5 914	45 295
	F	10 517	16 672	
	T	22 709	22 586	
500 et plus	H	3 458	1 143	10 353
	F	3 124	2 628	
	T	6 582	3 771	
TOTAL	H	63 994	40 401	268 465
	F	58 170	105 900	
	T	122 164	146 301	

Tableau n° 7 : Effectifs des secteurs habillement-cuir et textile en 1999

Source : UNEDIC

Au plan de la taille moyenne des établissements, le textile affiche des ratios supérieurs à l'habillement. Dans le premier secteur cité, la dimension moyenne est de 28,2 salariés par unité de production et de 72,4 salariés dans les établissements

employant plus de 20 personnes. Dans l'habillement, les ratios sont inférieurs et s'élèvent seulement à 18,3 et 67,5 salariés (toujours pour les établissements de plus de 20 salariés).

En ce qui concerne la répartition par sexe de l'emploi dans le secteur, une différence considérable entre les deux activités doit être relevée. Ainsi, dans le textile les effectifs féminins et masculins sont pratiquement comparables : 52,4 % d'emplois masculins et 47,6 % d'emplois féminins. En revanche, le déséquilibre est considérable dans l'habillement-cuir puisque pratiquement les trois quarts des emplois (72,4 %) sont occupés par des femmes.

C - LA LOCALISATION DES EMPLOIS

	Textile	Habillement-cuir	Textile-habillement-cuir
Rhône-Alpes	24 376	7 765	32 141
Nord-Pas-de-Calais	22 184	9 042	31 226
Ile-de-France	5 538	15 185	20 723
Pays de la Loire	3 938	11 171	15 109
Champagne-Ardenne	6 880	3 351	10 231
Alsace	8 295	1 576	9 871
Midi-Pyrénées	5 331	3 801	9 132
Lorraine	6 519	2 334	8 853
Picardie	5 539	2 541	8 080
Centre	2 241	5 609	7 850
Bretagne	1 283	3 291	4 574
Bourgogne	2 833	1 667	4 500
Poitou-Charentes	1 272	2 758	4 030
Basse-Normandie	1 127	2 888	4 015
Aquitaine	975	2 518	3 493
Haute-Normandie	1 774	1 454	3 228
Auvergne	2 353	827	3 180
Languedoc-Roussillon	1 177	1 983	3 160
Provence-Alpes-Côte d'Azur	863	1 192	2 055
Limousin	485	1 001	1 486
Franche-Comté	561	647	1 208

Tableau n° 8 : Les effectifs textile-habillement-cuir par région en 1999

Source : SESSI

Une répartition spatiale de l'emploi dans le secteur textile-habillement-cuir met en évidence la place prépondérante occupée par quelques régions. Ainsi, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Pays de la Loire et Champagne-Ardenne, régions comptant toutes plus de 10 000 emplois dans les secteurs, concentrent environ 55 % des effectifs totaux comptabilisés dans ces activités. Le tableau n° 8 dresse la répartition des emplois par région, par secteur et pour l'ensemble des secteurs. La carte n° 1 permet de visualiser les régions selon leur degré de développement en la matière.

D - LE TEXTILE-HABILLEMENT ET LEURS SOUS-SECTEURS D'ACTIVITÉ

Comme la plupart des secteurs économiques, le textile et l'habillement sont composés d'un certain nombre de sous-secteurs d'activités. L'enquête annuelle d'entreprise permet d'évaluer l'importance respective de chacun d'entre eux. Les tableaux n° 9, 10 et 10 bis illustrent cette répartition.

On observe ainsi à travers ces études chiffrées une spécialisation plus prononcée dans l'habillement que dans le textile. Ainsi, dans le premier secteur cité, deux activités - la fabrication de vêtements de dessus féminins et celle de vêtements de dessous - emploient les deux tiers des effectifs (cf. tableau n° 9). En revanche, le textile (cf. tableau n°10) présente un plus grand équilibre dans la répartition des effectifs par activités sauf en ce qui concerne la fabrication d'étoffes à maille qui constitue une petite activité (55 entreprises et 2 778 salariés) au niveau national.

	Nombres d'entreprises	Effectifs	Part dans le secteur
Fabrication de vêtements en cuir	13	447	0,5 %
Fabrication de vêtements de travail	62	3 755	4,1 %
Fabrication de vêtements sur mesure	24	2 401	2,6 %
Fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnetts	151	11 907	13,1 %
Fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes	601	37 737	41,4 %
Fabrication de vêtements de dessous	262	23 103	25,3 %
Fabrication d'autres vêtements et accessoires	194	11 212	12,3 %
Fourrures	12	603	0,7 %
TOTAL	1 319	91 165	100,0 %

Tableau n° 9 : Les sous-secteurs d'activité dans l'habillement en 1999
(en nombre d'entreprises et effectifs)

Source : SESSI-EAE

Il convient de signaler que les textiles techniques (rangés statistiquement au sein de la rubrique "autres industries textiles"), secteur particulièrement prometteur, représentaient, en 1999, 57 entreprises, 4 809 salariés soit 4,2 % des effectifs des entreprises de plus de 20 salariés, mais 6,4 % du chiffre d'affaires (hors taxe) du secteur textile.

En outre, il faut souligner que les taux d'investissement et d'exportation y sont nettement plus élevés que dans le restant du secteur⁹.

	Nombres d'entreprises	Effectifs	Part dans le secteur
Filature	190	16 851	14,9 %
Tissage	266	20 492	18,1 %
Ennoblement	210	15 197	13,4 %
Fabrication d'articles textiles	203	14 141	12,5 %
Autres industries textiles	301	24 961	22,0 %
Fabrication d'étoffes à maille	55	2 778	2,5 %
Pulls et articles chaussants	155	18 962	16,6 %
TOTAL	1 380	113 382	100,0 %

Tableau n° 10 : Répartition des entreprises textiles par secteurs d'activité en 1999

Source : SESSI-EAE

En ce qui concerne le travail du cuir, seules trois sous-activités sont répertoriées : l'apprêt et tannage des cuirs, la fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie et la fabrication des chaussures. Globalement, ainsi que l'indique le tableau n° 10 bis, le secteur du cuir rassemblait en 1999, 46 741 emplois pour l'essentiel concentrés dans l'industrie de la chaussure (61,6 % des effectifs totaux).

	Nombre d'entreprises	Effectifs	Part dans le secteur
Apprêt et tannage des cuirs	187	2 901	6,2 %
Fabrication d'articles de voyages et de maroquinerie	1 381	16 064	32,2 %
Fabrication de chaussures	568	28 776	61,6 %
TOTAL	2 136	46 741	100,0 %

Tableau n° 10 bis : Répartition des entreprises du cuir par secteurs d'activités en 1999

Source : SESSI-EAE

⁹ Le taux d'exportation pour les textiles à usage technique était en 1999 d'environ 50 % contre 35 % dans l'ensemble du textile. Le ratio d'investissement par personne était à cette même période de deux à trois fois supérieur à ce qu'il était globalement dans le secteur textile.

E - LE CHIFFRE D'AFFAIRES DES SECTEURS TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT-CUIR

Les données relatives au chiffre d'affaires sont tirées des informations obtenues à partir de l'enquête annuelle d'entreprise menée auprès des entreprises de plus de 20 salariés. Si elles reflètent l'essentiel de l'activité du secteur, elles ne sont pas pour autant exhaustives.

Globalement, le chiffre d'affaires des secteurs du textile et de l'habillement (y compris le cuir) s'est élevé en 1999 à 24,65 milliards d'euros à raison de 14,50 milliards pour le textile et de 10,15 milliards d'euros pour l'habillement.

Malgré une diminution continue du nombre d'entreprises et de salariés, le chiffre d'affaires est resté pratiquement inchangé depuis 1990. A cette date, il était de 15,17 milliards d'euros pour le textile et de 10,43 milliards d'euros pour l'habillement. Cette légère baisse du chiffre d'affaires de 3,7 % est à comparer à la chute des effectifs de 30 % sur la période en cause. Néanmoins, il serait inexact de déduire de ces évolutions une tendance affirmée à l'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises sur le marché mondial du textile-habillement-cuir. En effet, cette comptabilité du chiffre d'affaires inclut notamment les entreprises donneurs d'ordres qui recourent significativement aux produits et aux délocalisations étrangères. Il s'en suit un gonflement des chiffres d'affaires qui a plus pour origine une montée en puissance des activités de négoce qu'un maintien des activités de production en France.

F - LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT

Les échanges commerciaux en matière de textile-habillement présentent la particularité d'engendrer de façon désormais récurrente un solde du commerce extérieur particulièrement défavorable. C'est surtout le cas de l'habillement qui, depuis le début des années 80, répète les déficits de façon aggravée. Ainsi, le solde import/export était-il en 1981 de -0,12 milliard d'euros, de -2,13 milliards d'euros en 1990 et de -4,80 milliards d'euros en 2000.

En milliards d'euros	Textile		Habillement		Textile-habillement	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Importation	8,98	8,38	8,77	9,91	17,15	17,61
Exportation	7,62	7,24	4,65	5,11	12,27	12,35
Solde	-0,76	-0,46	4,12	4,80	4,88	5,26

Tableau n° 11 : Le commerce extérieur du secteur textile-habillement-cuir en 1999 et 2000

Source : Douanes françaises

La situation en ce qui concerne le textile est moins tendue puisque le solde du commerce extérieur en 2000 "n'affichait" qu'un déficit légèrement inférieur à 0,40 milliard d'euros, en baisse par rapport à 1999 (0,76 milliard d'euros). Toutefois, des opérations d'exportation de produits semi-finis dans un pays tiers suivies de réimportations expliquent en partie ce résultat presque équilibré. C'est notamment le cas pour la filature et le tissage. Le tableau n° 11 témoigne de l'évolution récente de ces paramètres illustrant la férocité de la concurrence à laquelle l'ensemble de ces secteurs est soumis.

Il convient enfin de préciser que les importations de produits textiles proviennent principalement de pays situés au sein de l'Union Européenne. En 2000, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni représentaient près de 55 % des importations.

Les importations de vêtements en revanche proviennent surtout de pays en voie de développement. Par exemple en 1996, les principaux fournisseurs de la France étaient par ordre d'importance le Maroc, la Tunisie, l'Italie et la Chine.

DEUXIÈME PARTIE

LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

Traditionnellement présent en Basse-Normandie, le secteur textile-habillement-cuir constitue toujours une composante à part entière de l'activité industrielle régionale. Toutefois, à l'instar des évolutions constatées en France, ce secteur a connu au cours de ces vingt cinq dernières années des mutations et un déclin profonds sur lesquels il est intéressant de se pencher.

Au plan quantitatif, il s'agit encore d'une activité non négligeable, à la fois en termes d'unités de production et d'emplois. Au 1^{er} janvier 2001, ce secteur représentait en Basse-Normandie plus de 4 300 emplois¹⁰, soit plus que la plasturgie au sens strict¹¹. Par ailleurs, sa localisation sur le territoire régional reste symbolisée par la présence en milieu rural d'établissements de production, en particulier dans la Manche et l'Orne. Enfin, deux caractéristiques renforcent la spécificité de ce secteur, à savoir une féminisation considérable des effectifs salariés (comme au niveau national), et une qualité et un savoir-faire reconnus.

Ces quelques propos liminaires préfigurent la présentation du secteur textile-habillement-cuir en Basse-Normandie ; ainsi cette seconde partie procédera dans un premier temps à une analyse quantitative de l'emploi et des établissements, tant en termes de situation que d'évolution, puis dans un second temps, à une évocation qualitative des caractéristiques, des atouts et des handicaps de ce secteur.

I - L'EMPLOI DANS LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

L'impact économique et social d'une activité s'apprécie, entre autres, au nombre d'emplois qu'elle suscite. Il est donc particulièrement intéressant d'examiner dans le cadre de cette étude l'importance de l'emploi dans le domaine du textile-habillement-cuir en Basse-Normandie ainsi que son évolution et sa structuration.

¹⁰ Selon d'autres sources, en l'occurrence URSSAF, les secteurs textile-habillement-cuir, comptaient 4 217 emplois à cette même période.

¹¹ Il convient, à cet égard, de souligner l'évolution inverse de ces deux secteurs. Par ailleurs, la plasturgie au sens large (c'est-à-dire y compris les intégrés) compte de l'ordre de 5 000 emplois en Basse-Normandie.

Cette analyse se basera sur un examen des effectifs salariés actuellement employés, soit par secteur d'activité (textile, habillement, cuir), soit par département. L'évolution de ce paramètre sera également observée sur la période 1990-2001 et sur la période intercensitaire 1982-1999.

Grâce principalement à l'analyse des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), la structure de l'emploi dans ce secteur sera également étudiée au sens de la répartition par sexe des postes de travail, de l'importance comparée des différentes catégories socio-professionnelles, des salaires.

A - LES EFFECTIFS ACTUELS DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE ET LEUR ÉVOLUTION ENTRE 1990 ET 2001

1°/ UN SECTEUR MARQUÉ PAR UN NET REcul DES EFFECTIFS

D'après les données INSEE-SIRENE, les effectifs globaux des activités textile-habillement-cuir s'élevaient au 1^{er} janvier 2001 en Basse-Normandie à 4 315 emplois salariés comme l'indique le tableau n° 12. Il s'agit donc d'un secteur non négligeable du point de vue de l'emploi régional en général. Par ailleurs, sa répartition ne laisse pas apparaître de trop importants déséquilibres inter-départementaux ; au 1^{er} janvier 2001, la Manche représentait 41,3 % des effectifs salariés régionaux, l'Orne 35,3 % et le Calvados 25,3 %.

	1990	1995	1999	2001	Evolution 90-01
Calvados	2 014	1 620	1 097	1 006	- 50,0 %
Manche	1 957	1 926	1 843	1 785	- 8,8 %
Orne	2 594	2 212	1 593	1 524	- 44,2 %
Basse-Normandie	6 565	5 758	4 533	4 315	- 34,3 %

**Tableau n° 12 : Nombre de salariés dans le textile-habillement-cuir en Basse-Normandie
leur évolution entre 1990 et 2001**

Source : INSEE-SIRENE

D'une manière générale, il faut déplorer la très forte diminution des effectifs qui a affecté durant ces onze dernières années ce secteur avec une disparition du tiers des effectifs concernés (-34,3 %).

Pour mieux situer et illustrer l'importance des pertes d'emplois dans ces activités, on peut les rapprocher de celles de l'industrie tout entière. Celle-ci a en effet perdu entre le 1^{er} janvier 1990 et le 1^{er} janvier 1999 10 700 emplois, soit une baisse relative de 9 %, tandis que le textile-habillement-cuir perdait de l'ordre de

30 % de ses effectifs, soit un rythme de déperdition 3,5 fois plus élevé que dans l'ensemble de l'industrie.

L'évolution sur les onze dernières années (1990-2001) révèle également de profonds changements au plan départemental. On constate ainsi une division par deux de l'emploi salarié dans le Calvados (de 2 014 à 1 006), une diminution également sensible dans l'Orne (de 2 594 à 1 524 soit -41,2 %) mais en revanche une presque stabilité dans la Manche (de 1 957 emplois à 1 785 soit -8,8 %). Il faut souligner qu'en 1990 l'Orne était le principal employeur dans le secteur avec 40 % de l'emploi régional tandis que la Manche n'occupait que le troisième rang avec 30 %. La résistance de ce dernier département aux évolutions globalement défavorables du secteur textile-habillement-cuir est à mettre au crédit de la croissance de certaines unités phares comme en particulier les Tricots Saint-James, entreprise dont les effectifs durant la période en cause sont passés de 180 à 326 personnes.

Si l'on prend les données issues des recensements de 1982, 1990 et 1999, le déclin est encore plus considérable. En 17 ans (1982 à 1999), les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir ont perdu plus de la moitié de leurs effectifs. C'est le cas dans le Calvados et l'Orne tandis que la Manche connaissait une diminution moins forte (-1 350 emplois sur des effectifs évalués à 3 260 en 1982).

	RGP 82	RGP 90	RGP 99	Evolution
	T + H + C	T + H + C	T + H + C	T + H + C
Calvados	3 040	2 288	1 184	- 61,1 %
Manche	3 264	2 308	1 905	-41,6 %
Orne	3 680	2 816	1 583	-57,0 %
Basse-Normandie	9 984	7 412	4 672	-53,2 %

Tableau n° 13 : Le secteur textile-habillement-cuir aux Recensements Généraux de la Population 1982, 1990 et 1999

2°/ LES EFFECTIFS SELON LES ACTIVITÉS ET LEUR ÉVOLUTION

L'observation de l'évolution respective de chacun des secteurs d'activité concernés met en évidence des situations contrastées ; les tableaux n° 14 à 16 en apportent l'illustration. Il ressort de ces données chiffrées issues de sources URSSAF que c'est le secteur de l'habillement qui a le plus souffert sur la période 1991-2001 (au 1^{er} janvier). Les pertes d'effectif y ont été considérables notamment dans le Calvados (-58,3 %) et dans l'Orne (-59,2 %). L'activité d'habillement est désormais localisée principalement dans la Manche qui concentre un emploi sur deux en la matière.

En revanche, on remarque que le textile a bien résisté. Comme cela a déjà été signalé, la bonne tenue des établissements des départements de la Manche et de l'Orne a permis pratiquement à ce secteur de connaître une quasi-stabilité de ses

effectifs entre 1991 et 2001. Il faut cependant préciser que cette résistance relève non seulement des activités textiles à proprement parler mais aussi d'activités de confection comme c'est le cas avec les Tricots Saint-James (classés dans la sous-activité fabrication de pull-overs relevant du code 17, c'est-à-dire du textile).

Enfin, le travail du cuir a connu selon les départements des fortunes diverses. Ce secteur présente, il est vrai, une grande variété de métiers (chaussure, bourrellerie, articles de voyage...) et les effectifs en cause sont si peu importants que les évolutions constatées peuvent être considérables. Ainsi, globalement, le travail du cuir a-t-il été pratiquement rayé de la carte dans le Calvados. Il a en revanche crû de façon significative dans l'Orne (notamment sous l'impulsion des établissements Bagster à La Ferté-Macé) et a bien résisté dans la Manche. L'implantation d'une unité Vuitton, en activité à la rédaction de ce document, mais non prise en compte statistiquement, fortifiera notablement ce secteur puisque cet établissement devrait permettre la création d'environ 400 emplois à terme dans le Sud-Manche.

	1991	1996	2001	Évolution
Calvados	694	600	470	-32,3 %
Manche	269	348	388	+44,2 %
Orne	377	493	469	+24,4 %
Basse-Normandie	1 340	1 441	1 327	-6,7 %

Tableau n° 14 : L'évolution des effectifs du secteur textile entre le 1/01/91 et le 1/01/2001 en Basse-Normandie

Source : URSSAF

	1991	1996	2001	Évolution
Calvados	1 131	736	472	-58,3 %
Manche	1 650	1 404	1 283	-22,2 %
Orne	1 858	1 176	757	-59,4 %
Basse-Normandie	4 639	3 316	2 512	-45,6 %

Tableau n° 15 : L'évolution des effectifs du secteur habillement entre le 1/01/91 et le 1/01/2001 en Basse-Normandie

Source : URSSAF

	1991	1996	2001	Évolution
Calvados	123	14	8	-93,5 %
Manche	57	52	53	-7,0 %
Orne	281	359	317	+12,8 %
Basse-Normandie	461	425	378	-18,0 %

Tableau n° 16 : L'évolution des effectifs du secteur cuir entre le 1/01/91 et le 1/01/2001 en Basse-Normandie

Source : URSSAF

B - L'ANALYSE STRUCTURELLE DE L'EMPLOI DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR

L'étude des Déclarations Sociales des Données Sociales (DADS) pour 1999 et les résultats du Recensement Général de la Population de 1999 permettent d'opérer une analyse des principaux éléments de structure caractérisant l'emploi dans le secteur textile-habillement-cuir en Basse-Normandie. Trois principales approches sont dès lors possibles : l'une a trait aux catégories socio-professionnelles, l'autre à la répartition entre hommes et femmes du salariat et la dernière aux salaires.

1°/ DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT PEU QUALIFIÉS

Le secteur textile-habillement-cuir demeure une industrie de main d'œuvre. La conséquence en est une forte représentation des emplois peu et moyennement qualifiés. En effet, selon les résultats du dernier recensement, 87,6 % des effectifs sont composés d'employé(e)s et d'ouvrier(e)s (qualifié(e)s et non qualifié(e)s). Inversement, les emplois de cadres (1,9 %) et les professions intermédiaires (10,5 %) sont peu développés. À titre comparatif, le taux d'encadrement moyen rencontré dans l'industrie bas-normande est d'environ 5,0 % et le taux relatif aux professions intermédiaires (agents de maîtrise et techniciens) s'élève à 19,4 %.

Au plan de chacun des domaines d'activité étudiés, le textile présente un taux d'encadrement légèrement supérieur (2,3 % contre 1,8 % à l'habillement-cuir). Il en est de même pour les professions intermédiaires avec un taux de 14,6 % pour le textile et de 8,9 % pour l'habillement. Par voie de conséquence, la proportion d'ouvrier(e)s et d'employé(e)s est plus importante dans l'habillement-cuir (89 %) que dans le textile (83 %).

2°/ UNE MAIN D'ŒUVRE ESSENTIELLEMENT FÉMININE

L'analyse des DADS permet de saisir avec une grande exactitude la répartition par sexe de l'emploi dans le secteur du textile-habillement-cuir.

Ainsi en 1999, la proportion hommes/femmes dans ces domaines d'activités apparaît particulièrement déséquilibrée. En effet, les femmes représentaient à cette date pratiquement 79 % des emplois recensés.

À titre comparatif, le taux de féminisation dans l'industrie en Basse-Normandie est de 29 % et plus particulièrement de 47 % dans l'industrie des biens de consommation. Un examen attentif de ces données permet de souligner que cette féminisation n'est pas homogène. Elle varie selon les secteurs d'activité et selon les catégories socio-professionnelles. Tout d'abord, d'un secteur à l'autre, la proportion d'emplois occupés par des femmes est très différenciée. Elle s'établit à 91 % dans l'habillement contre 64 % dans le textile. Pour mémoire, elle est de 55 % dans le domaine du cuir.

Au plan des catégories socio-professionnelles, un double constat apparaît. Si les emplois de faible qualification (employé(e)s, ouvrier(e)s qualifié(e)s et non

qualifié(e)s) sont majoritairement occupés par des femmes, les emplois qualifiés sont essentiellement pourvus par des hommes. En ce sens, pour l'ensemble du secteur textile-habillement-cuir, les hommes occupent 77 % des situations de chef d'entreprise, et 67 % des postes d'encadrement. Quant à leur présence au sein des professions intermédiaires, elle est pratiquement comparable à celle des femmes (48 % contre 52 %).

Corrélativement chez les employé(e)s et les ouvrier(e)s qualifié(e)s et non qualifié(e)s, la féminisation des postes de travail est écrasante. Elle s'élève à 89 % chez les employés, à 81 % chez les ouvriers qualifiés et à 84 % chez les ouvriers non qualifiés.

D'une manière générale, les postes hautement qualifiés (chefs d'entreprises et cadres) sont occupés à 70 % par des hommes. Au plan détaillé, il faut souligner que 29 % des hommes travaillant dans le secteur textile-habillement occupent en Basse-Normandie des emplois d'encadrement ou de maîtrise alors que chez les femmes, cette position socio-professionnelle ne concerne que 6 % d'entre elles.

Ces proportions varient cependant au sein des deux principaux secteurs d'activité que sont l'habillement et le textile.

C'est dans l'habillement que la répartition homme-femme est la plus radicalisée. Les hommes représentent 83 % des chefs d'entreprises et 81 % des cadres. Les femmes occupent 69 % des emplois correspondant aux professions intermédiaires, 92 % des postes d'ouvrier(e)s qualifié(e)s et 97 % pour les postes d'ouvrier(e)s non qualifié(e)s.

Le secteur textile offre une répartition moins déséquilibrée. Les hommes occupent 68 % des postes de chefs d'entreprises, 82 % des emplois d'encadrement et 67 % des professions intermédiaires. Les femmes composent pour 78 % les effectifs d'employés et pour 67 % les postes d'ouvrier(e)s qualifié(e)s et non qualifié(e)s.

Enfin, il convient de relier ces informations aux fortes différences constatées en matière de salaire net moyen mensuel.

3°/ LES SALAIRES

L'examen des DADS 1999 permet également de disposer d'informations dans le domaine des salaires. Le tableau n° 17 établit pour la Basse-Normandie et la France les salaires nets moyens mensuels délivrés aux salariés des secteurs textile-habillement-cuir.

En ce qui concerne la comparaison entre les salaires moyens aux niveaux national et bas-normand, une significative différence de 174 € par mois est à relever en faveur de l'échelon national. Plusieurs facteurs contribuent à expliquer cet écart. Tout d'abord, il faut prendre en considération la plus grande importance de la main d'œuvre féminine dans les effectifs du textile-habillement-cuir en Basse-Normandie (79 % contre 61 % au plan national). Il faut ensuite souligner le taux d'encadrement plus faible dans notre région ; enfin, l'impact prépondérant exercé par certaines

régions en matière de salaires (Ile-de-France, Rhône-Alpes...) sur les statistiques nationales doit être pris en compte.

Il convient de préciser que la différence est pratiquement nulle pour les hommes et que ceux-ci bénéficient d'une moyenne de salaire supérieure même à celle constatée dans l'industrie en Basse-Normandie, la forte proportion d'hommes cadres ou exerçant des professions intermédiaires dans le textile-habillement-cuir jouant cette fois en faveur des salariés concernés.

Toujours pour les mêmes raisons, on doit souligner la très importante différence entre salaires masculins et féminins (+54 % en faveur des premiers).

	Basse-Normandie Textile-habillement	France Textile-habillement	Basse-Normandie Industrie	France Industrie
Hommes	1 594 €	1 607 €	1 499 €	1 768 €
Femmes	1 035 €	1 141 €	1 185 €	1 387 €
Ensemble	1 157 €	1 331 €	1 411 €	1 664 €

Tableau n° 17 : Les salaires nets mensuels en 1999 dans le textile-habillement et dans l'industrie (hors énergie) en Basse-Normandie et en France

Source : DADS

Les DADS autorisent également une comparaison des salaires versés en Basse-Normandie dans le textile et dans l'habillement. Il apparaît que les salaires nets moyens mensuels attribués dans le textile sont supérieurs à ceux pratiqués dans l'habillement (1 225 € par mois contre 1 130 € par mois, soit +7,6 %). En ce qui concerne les salaires distribués dans les deux secteurs, ceux-ci sont pratiquement identiques chez les femmes (de l'ordre de 1 040 €) alors qu'ils sont très nettement différents chez les hommes au profit de l'habillement (2 080 € par mois contre 1 530 € dans le textile).

4°/ L'ÂGE MOYEN

L'âge moyen des salariés s'établit à 38 ans dans le textile et à 41 ans dans l'habillement (43 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes).

5°/ L'EMPLOI PRÉCAIRE

S'agissant d'un secteur confronté à une concurrence des plus vives, le recours à l'intérim est particulièrement limité, voire quasi inexistant. En effet, le surcoût entraîné par ce mode de recrutement est difficilement compatible avec les prix "tirés" exigés par les donneurs d'ordres.

En revanche, l'embauche dans le textile-habillement s'opère majoritairement (de l'ordre de 88 %) par le biais des Contrats à Durée Déterminée (CDD), de la même manière que dans l'industrie en général.

6°/ LE RECOURS AU CHÔMAGE PARTIEL

Les deux secteurs de l'habillement-cuir et du textile font appel de façon très différenciée au chômage partiel. Pratiquement inexistant dans le textile (entre 1 430 et 125 journées par an entre 1997 et 2001), il en est fait en revanche un recours beaucoup plus considérable dans l'habillement-cuir avec un nombre de journées de chômage partiel oscillant entre 25 180 et 40 031 durant la même période. La situation économique plus concurrentielle et délicate de ce dernier secteur explique pour l'essentiel cet écart considérable.

C - L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS (+ 50 SALARIÉS) DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

Même si le secteur textile-habillement-cuir rassemble en Basse-Normandie un nombre important d'unités industrielles, le poids des grands établissements (+50 salariés) est en ce domaine primordial. Dans l'absolu peu nombreux (23 à comparer aux 281 établissements recensés en 2001 dans le secteur), ces unités de + 50 salariés concentrent plus de la moitié de l'emploi du textile-habillement-cuir. Comme le montre le tableau n° 18, ils employaient à fin 2001, 2 504 personnes soit 58,0 % de l'emploi salarié total du secteur.

	1990	1995	Fin 2001	Évolution
Textile	1 050 (8 étbs)	1 196 (9 étbs)	820 (5 étbs)	- 22,7 %
Habillement	3 049 (27 étbs)	2 329 (21 étbs)	1 412 (15 étbs)	- 53,7 %
Cuir	370 (2 étbs)	350 (3 étbs)	272 (3 étbs)	- 24,6 %
Total	4 469 (37 étbs)	3 875 (33 étbs)	2 504 (23 étbs)	- 44,0 %

Tableau n° 18 : L'évolution de l'emploi dans les établissements de +50 salariés dans le textile-habillement-cuir en Basse-Normandie entre 1990 et fin 2001

Source : SIRENE-INSEE-DRTEFP

En termes d'évolution, ces grands établissements ont subi depuis 1990 une double érosion : d'une part, au plan de leur nombre, et d'autre part, au plan de leurs effectifs. De 37 en 1990, ils ne sont plus que 23 en 2001. En termes d'emplois, leurs effectifs totaux sont également passés de 4 469 à 2 504 (soit -43,5 %), diminution supérieure à la baisse totale des effectifs de l'ensemble du secteur sur la même période (-34,3 %). À cet égard, de grandes unités ont disparu comme Froger-Gosselin dans le textile, Vet France, Lysnor, Sivet, Sées Confection dans l'habillement ; d'autres ont vu leurs effectifs fondre : Extra-Souple dans le textile, Normandie-Couture, Socoval-Dormeuil, Letard-Degasne, Odon-Delcroix dans l'habillement, Moche dans la chaussure. En revanche, quelques uns de ces grands établissements ont connu une croissance remarquable sinon intéressante : Filix, Lastex et Tricots Saint-James dans le textile, Houssard, Grandis, Thierry, Madame d'Andaines dans l'habillement, Bagster dans le cuir-marroquinerie. Globalement, les deux dernières années se traduisent par une relative stabilisation des effectifs.

Au plan chiffré, les grands établissements du secteur textile ont mieux résisté avec une diminution de leurs effectifs limitée à -22,7 % entre 1990 et 2001 (grâce en partie aux Tricots Saint-James). Il en va de même des quelques établissements du secteur cuir avec une diminution de 26,5 % de leurs effectifs. Dans l'habillement, la baisse a été considérable puisque les emplois dans ces grandes unités ont été divisés par plus de 2 (-53,7 %).

Au plan départemental, ce sont les grands établissements du département de l'Orne qui ont payé le plus lourd tribut à ce contexte de baisse drastique de l'emploi. Ainsi, leurs effectifs dans le textile ont été divisés par plus de 2 (de 401 à 180 emplois) et ceux de l'habillement par plus de 4 (de 1 448 emplois à 374).

Dans ce département, désormais un seul établissement dans le domaine de l'habillement emploie plus de 100 personnes contre 6 en 1990 !

II - LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS AU SEIN DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

Au plan formel, le parti a été pris d'aborder la question des unités de production uniquement au travers des établissements, lesquels permettent de traduire avec l'exhaustivité voulue la réalité de ce secteur en Basse-Normandie, et ce contrairement aux entreprises qui n'autorisent qu'une vision partielle compte tenu de la localisation régionale ou extrarégionale de leur siège.

Cette analyse, opérée uniquement sur le plan quantitatif, procédera d'une quadruple approche. Tout d'abord, seront évoqués les établissements en termes de nombre, par grands secteurs d'activité (textile, habillement et cuir), par sous-secteurs d'activité (ennoblissement, tissage de l'industrie cotonnière, fabrication de vêtements sur mesure, etc...), et par taille.

Dans un second temps, leur évolution numérique sera rappelée, puis leur localisation territoriale, et enfin leur taux de dépendance (présence ou absence en région de sièges sociaux).

A - UN TISSU PRODUCTIF MAJORITAIREMENT COMPOSÉ DE PETITES ET DE TRÈS PETITES ENTREPRISES

Comme le montrent les tableaux n° 19 et 20, le nombre d'établissements des secteurs textile-habillement-cuir comptabilisés au 1^{er} janvier 2001 en Basse-Normandie est relativement important puisqu'il s'élève à 281. Cet ordre de grandeur, dès lors qu'il fait l'objet d'une ventilation par sous-secteur et par taille, fait apparaître un certain nombre de spécificités qu'il convient de souligner et de commenter.

Tout d'abord, le tableau n° 19 met en évidence le grand nombre d'établissements ressortant du domaine de l'habillement (plus de 50 % de l'ensemble), pour près de 30 % pour le textile et un peu moins de 20 % pour le cuir.

au 1 ^{er} janvier 2001	Textile	Habillement	Cuir	Total
Calvados	33	55	17	105
Manche	20	49	17	86
Orne	29	44	17	90
Basse-Normandie	82	148	51	281

Tableau n° 19 : Les établissements industriels des secteurs textile, habillement et cuir en Basse-Normandie au 1^{er} janvier 2001

Source : INSEE-SIRENE

La répartition entre département traduit une relative homogénéité, chacun d'entre eux "pesant" plus ou moins un tiers de la totalité des établissements.

Le tableau n° 20 opère une présentation plus détaillée, en mettant en particulier en évidence la ventilation des établissements par catégories de taille. L'importance numérique des petits établissements apparaît dès lors pleinement. Au nombre de 129, les unités n'employant aucun salarié représentent 46 % de la totalité des unités recensées dans le fichier INSEE-SIRENE. Ils sont surtout présents dans l'habillement (61) et de façon moindre cependant qu'égale dans le textile et le cuir (35 dans chacune des activités). Cette présence forte d'établissements sans salariés s'explique notamment par l'existence d'activités de réalisation de vêtements sur mesure et surtout de retouches, cette dernière activité relevant pourtant plus de la prestation de service que d'une activité industrielle. De même, dans le cuir un nombre non négligeable d'entreprises de sellerie-bourrellerie est à prendre en considération, entreprises très liées à l'importance de la filière équine au plan régional.

au 1/01/2001	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés et plus	Ensemble
<u>Calvados</u>						
Textile	13	10	8	2	0	33
habillement-cuir	<u>37</u>	<u>22</u>	<u>11</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>72⁽¹⁾</u>
	50	32	19	4	0	105
<u>Manche</u>						
Textile	13	4	2	0	1	20
habillement-cuir	<u>28</u>	<u>12</u>	<u>17</u>	<u>9</u>	<u>0</u>	<u>66⁽¹⁾</u>
	41	16	19	9	1	86
<u>Orne</u>						
Textile	10	8	8	3	0	29
habillement-cuir	<u>28</u>	<u>13</u>	<u>14</u>	<u>6</u>	<u>0</u>	<u>61⁽¹⁾</u>
	38	21	22	9	0	90
<u>Basse-Normandie</u>						
Textile	36	22	18	5	1	82
habillement-cuir	<u>93</u>	<u>47</u>	<u>40</u>	<u>17</u>	<u>0</u>	<u>199⁽¹⁾</u>
	129	69	60	22	1	281

⁽¹⁾ dont 51 ressortant de l'activité cuir (soit 17 dans chacun des 3 départements), soit 148 relevant de l'habillement

Tableau n° 20 : Les établissements industriels du secteur textile-habillement-cuir en Basse-Normandie au 1^{er} janvier 2001

Source : INSEE-SIRENE

Si l'on ajoute les unités de moins de 10 salariés, soit 69 établissements supplémentaires, les structures employant moins de 10 salariés sont au nombre de 198 soit plus de 70 % du total. Toutefois, comme cela a déjà été souligné, leur poids en effectifs salariés est très peu important. Au strict plan industriel exprimé en nombre d'établissements de plus de 10 salariés, seules 83 unités représentent l'essentiel du secteur dans son ensemble.

À cet égard, il faut souligner que les seuls établissements de 50 salariés et plus rassemblent la majeure partie des effectifs des secteurs concernés. Ainsi, les 23 établissements de plus de 50 salariés recensés au 1^{er} janvier 2001 en Basse-Normandie regroupaient 58 % de l'emploi total du secteur soit plus de 2 500 salariés.

B - QUELQUES ACTIVITÉS DOMINANTES AU SEIN D'UNE VASTE PALETTE DE MÉTIERS

Il s'agit d'une approche détaillée mettant en évidence au travers de la Nomenclature d'Activités Française (NAF), l'activité principale des établissements bas-normands du secteur textile-habillement-cuir.

Cette approche doit cependant être interprétée avec précaution, s'agissant de l'activité principale déclarée initialement par l'entreprise, rarement remise en question malgré les fluctuations normales des activités d'une entreprise ou d'un établissement au cours de son existence. Cependant, cette vision détaillée peut être corroborée par l'adjonction des effectifs salariés concernés par sous-activité. Ceci permet alors de mieux évaluer l'importance de chacune d'entre elles au sein de l'industrie du textile-habillement-cuir en Basse-Normandie.

Le secteur textile-habillement-cuir est constitué selon la nomenclature d'activités française (NAF) de 35 classes d'activités (qui, par commodité, dans ce rapport seront appelées métiers) dont 27 sont présentes en Basse-Normandie.

√ Le secteur textile en Basse-Normandie, avec 16 métiers exercés (sur 24 répertoriés dans la NAF), est caractérisé à la fois par un grand éparpillement des types d'activité et une concentration des effectifs et des établissements. En effet, deux métiers répartis en 7 établissements concentrent la moitié des effectifs. Il s'agit du moulinage et de la texturation des textiles artificiels (2 établissements pour 207 salariés) et de la fabrication de pull-over et d'articles similaires (5 établissements et 473 salariés) avec notamment les Tricots Saint-James et Edwige-Edwards. Il convient de reconnaître que cette activité relève plus de l'habillement que du textile au sens production de matières premières.

En revanche, les 75 autres établissements (pour 679 salariés à fin 2001) ressortent de 14 métiers différents et témoignent de la forte dissémination et de la petite taille moyenne des unités concernées (moins de 10 salariés par établissement en moyenne). Cette forte hétérogénéité n'est certainement pas sans poser des problèmes en termes d'organisation de la profession.

Le profil régional du secteur est donc inverse de celui constaté au niveau national où la taille des établissements est plutôt importante et supérieure à celle du secteur de l'habillement.

√ Le secteur de l'habillement présente un profil beaucoup plus homogène en termes de métiers pratiqués (8 au total, tous représentés en Basse-Normandie) mais son originalité n'est pas moindre. Un secteur domine, en l'occurrence, la fabrication de vêtements de dessus pour femmes et fillettes et rassemble plus du tiers des établissements (54) et 61 % des effectifs (1 544 salariés à fin 2001). Il s'agit pour l'essentiel de façonniers travaillant principalement pour le haut de gamme et le luxe. Les grandes unités y côtoient les plus petites. Les principales unités concernées ont pour nom Grandis, Laujac, Normandie Couture, Thierry, Bruno Tantot... On peut même adjoindre à cette activité la fabrication de vêtements de dessous (2 établissements pour 187 salariés) travaillant également pour le haut de gamme.

Un deuxième métier doit être évoqué ; c'est la fabrication de vêtements de travail. Autrefois développée, elle ne compte plus que 8 établissements pour 323 salariés. Ce sont essentiellement des confectionneurs, très exposés aux aléas de la concurrence internationale. Ils ont pour nom Letard-Degasne, Société Normande de Confection, Société Textile et Commerciale de Normandie.

La fabrication de vêtements de dessus pour hommes et garçonnet regroupe 8 unités industrielles pour 292 salariés. On y retrouve des entreprises connues comme Socoval, Houssard...

Enfin, un dernier métier peut être cité. Il s'agit de la fabrication de vêtements sur mesure. Cette appellation est désormais surfaite tant ce domaine, au demeurant très atomisé (55 établissements pour 51 salariés), relève plus de la retouche que de la fabrication sur mesure.

La fabrication de vêtements en cuir et en fourrures est en Basse-Normandie réduite à sa plus simple expression (5 établissements et 4 salariés).

Au sein du secteur textile-habillement-cuir, l'habillement et en particulier les façonniers constituent le cœur de cette activité et probablement celle dont les perspectives méritent le plus d'être accompagnées, sans pour autant cependant délaisser les autres.

√ Enfin, le secteur du cuir est, avec trois groupes de métiers, des trois le moins développé en Basse-Normandie, 51 établissements pour 426 emplois à fin 2001. Deux activités attirent l'attention. Il s'agit tout d'abord de la fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie qui regroupe, en autres, la maroquinerie, la sellerie et la bourrellerie. Ces deux derniers métiers, de nature artisanale, expliquent sans nul doute l'émiettement de cette activité : 44 établissements pour 150 salariés sachant que la seule entreprise Bagster (leader européen de la sellerie-bagagerie pour moto et scooter) à la Ferté-Macé compte à elle seule plus de 80 salariés. Il convient d'ajouter que certains établissements travaillent également pour le haut de gamme comme Cassegrain à Rémalard (61).

La fabrication de chaussures (4 unités pour 235 emplois) est surtout le fait des établissements Moche à La Ferté-Macé, Le Chameau à Cahan (61) et à un moindre degré, Solidur à Barenton.

C - L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE ENTRE 1990 ET 2001

La caractéristique primordiale de ces secteurs d'activité tient dans le déclin profond et continu qui les affecte depuis une très longue période. À ce propos, la première partie de ce rapport indique, aux plans national et international, que la baisse du nombre des établissements (et des salariés) dans le textile-habillement-cuir s'est manifestée dès l'immédiat après la seconde guerre mondiale.

Faute de pouvoir retracer un tel historique en Basse-Normandie, le rapport du CESR se contentera de rappeler l'évolution intervenue régionalement de 1990 à 2001.

Le tableau n° 21 met en évidence une sensible diminution de presque 30 % sur 11 ans du nombre des établissements, très différenciée selon les secteurs d'activité

et les départements concernés. Ainsi, l'activité textile est caractérisée par une augmentation notable du nombre d'unités de production : +17,1 % et ce, notamment, dans les départements de la Manche et de l'Orne, croissance concernant toutes les activités et plus particulièrement celle de la broderie.

En revanche, l'habillement a subi une véritable hémorragie de ses établissements de production. Leur nombre a baissé en 11 ans de 42,6 % (de 258 à 148), cette baisse touchant toutes les tailles d'unités.

Enfin, l'activité cuir a, elle aussi, connu une diminution sensible du nombre de ses établissements (-29,1 %) passant de 72 unités à 51.

Au plan départemental, c'est dans le Calvados que la baisse du nombre des établissements a été la plus forte (-34,3 %) contre -26,9 % dans la Manche et -24,8 % dans l'Orne.

Ces données sont confirmées et généralement accentuées au plan des effectifs dans le Calvados et dans l'Orne tandis qu'au contraire la Manche a réussi pratiquement à maintenir l'emploi dans les secteurs en cause.

Toutefois, il semble que l'on assiste ces deux dernières années à une stabilisation des évolutions en la matière.

	Calvados			Manche			Orne			Basse-Normandie		
	1990	2001	en %	1990	2001	en %	1990	2001	en %	1990	2001	en %
Textile	34	33	-2,9	13	20	+53,8	23	29	+26,0	70	82	+17,1
Habillement	99	55	-44,4	81	49	-39,5	78	44	-43,6	258	148	-42,6
Cuir	27	17	-37,0	25	17	-32,0	20	17	-15,0	72	51	-29,1
Total	160	105	-34,3	119	86	-26,9	121	90	-24,8	400	281	-29,8

Tableau n° 21 : L'évolution du nombre d'établissements du secteur textile-habillement-cuir en Basse-Normandie entre 1990 et 2001

Source : INSEE-SIRENE

D - LA LOCALISATION TERRITORIALE DES ACTIVITÉS DE TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

L'une des spécificités des secteurs du textile, de l'habillement et du cuir est de conserver une relative dissémination des unités de production sur le territoire régional. En effet, un nombre considérable d'établissements de ce secteur d'activité est localisé dans de petites villes, plus généralement en milieu rural. Le rôle de ces activités, en termes d'aménagement du territoire, doit dès lors être souligné car elles représentent parfois la seule unité industrielle sinon l'une des plus importantes de la commune ou du chef-lieu de canton.

Pour en illustrer la dissémination, une cartographie départementale a été établie sur la base des données INSEE-SIRENE au 1^{er} janvier 2001. À titre comparatif, une cartographie supplémentaire a été réalisée sur la base de données 1990 afin de mettre en évidence l'importance du déclin ayant frappé le textile-habillement-cuir ces dernières années.

Plus généralement ces cartes donnent un aperçu de la concentration des emplois et du nombre d'établissements concernés.

1°/ LE CALVADOS

En 2001, la présence des établissements industriels du secteur textile-habillement-cuir est encore significative autour de Caen (cantons de Caen et de Bourguébus) avec 26 % des unités de production et 29 % des emplois départementaux soit 27 unités et 291 salariés.

Il faut également citer les deux cantons de Villers-Bocage et de Condé-sur-Noireau (8 % des unités et 37 % des emplois avec 9 établissements et 367 emplois).

Le reste du département souffre d'un sévère affaiblissement de ce secteur industriel en tout point comparable avec celui enregistré dans l'Orne. On note ainsi que 13 cantons n'offrent aucun emploi salarié relevant de ce secteur et 19 autres comptent moins de 50 salariés comptabilisés dans ces activités. La carte n° 3 relatant la présence des établissements et de l'emploi en 1990 donne un aperçu saisissant de ce déclin. À cet égard, à cette époque, les cinq cantons du Bocage Ouest que sont Villers-Bocage, Thury-Harcourt, Condé-sur-Vire, Vassy et Vire comptaient 23 établissements et 893 emplois (soit 14 % des unités de production et 44 % des emplois recensés dans le Calvados). Les seuls cantons de Lisieux réunissaient, en 1990, 16 établissements et 317 emplois tandis que les cantons de Caen et de Bourguébus comptaient 44 établissements et 472 emplois.

2°/ LA MANCHE

L'activité textile-habillement-cuir est particulièrement présente dans trois zones géographiques : Cherbourg-Valognes, Saint-Lô et Sud-Manche. En tout premier lieu, une concentration de l'emploi apparaît sur l'axe Granville-Saint-James (cantons de Granville, Sartilly, Avranches, Ducey, Saint-James) avec 20 % des établissements et 42 % des emplois recensés, soit 17 unités pour 750 emplois dont la moitié en termes d'emplois concentrés dans le seul canton de Saint-James. Il convient, à cet égard, de souligner que l'installation en cours d'une unité LVMH à Ducey, avec à terme la création d'environ 400 emplois, va accroître cette spécificité du Sud-Manche qui, dans un proche avenir et toutes choses restant égales, comptera de 1 100 à 1 200 emplois dédiés à cette activité industrielle.

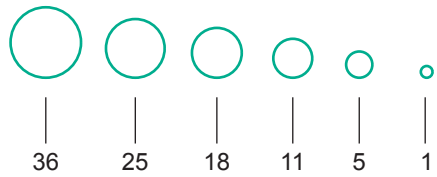
De façon plus modeste, la région de Saint-Lô réunit un nombre non négligeable d'établissements et d'emplois (cantons de Saint-Lô, Torigni-sur-Vire, Canisy, Tessy-sur-Vire et Saint-Jean-de-Daye), soit 16 unités et 386 emplois.

De même, la zone de Cherbourg-Valognes compte en 2001, 14 établissements et 283 emplois. Toutefois, 24 cantons du département de la Manche n'emploient aucun salarié dans le secteur textile-habillement-cuir.

Par rapport à 1990, ces deux dernières zones ont souffert d'une baisse certaine sans toutefois être considérable, de leurs nombre d'établissements et d'emplois.

LA LOCALISATION EN 1990
DES ÉTABLISSEMENTS
DE TEXTILE-HABILLEMENT- CUIR
DANS LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS

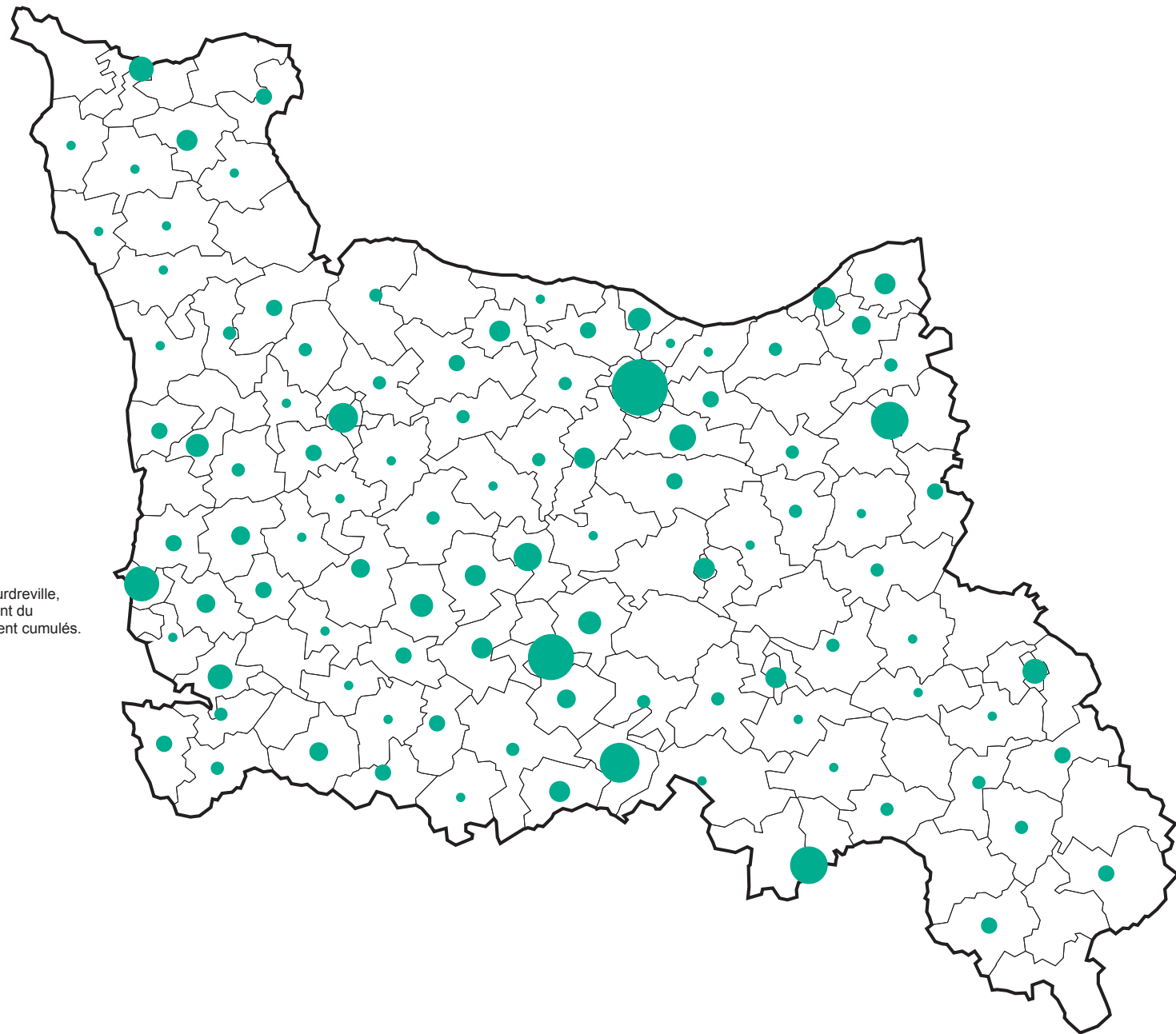
Établissements par canton :



NB : Pour le département de la Manche, les établissements des cantons d'Équeurdreville, de Tourlaville, d'Octeville et de Cherbourg ont été cumulés. Et pour le département du Calvados, les établissements de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair ont été également cumulés.

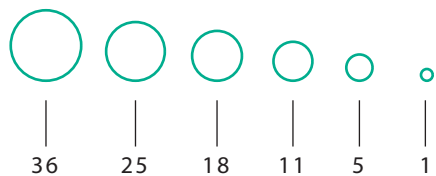
- Source -
SIRENE - INSEE
1990 & 2001

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Janvier 2002



LA LOCALISATION EN 2001
DES ÉTABLISSEMENTS
DE TEXTILE-HABILLEMENT- CUIR
DANS LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS

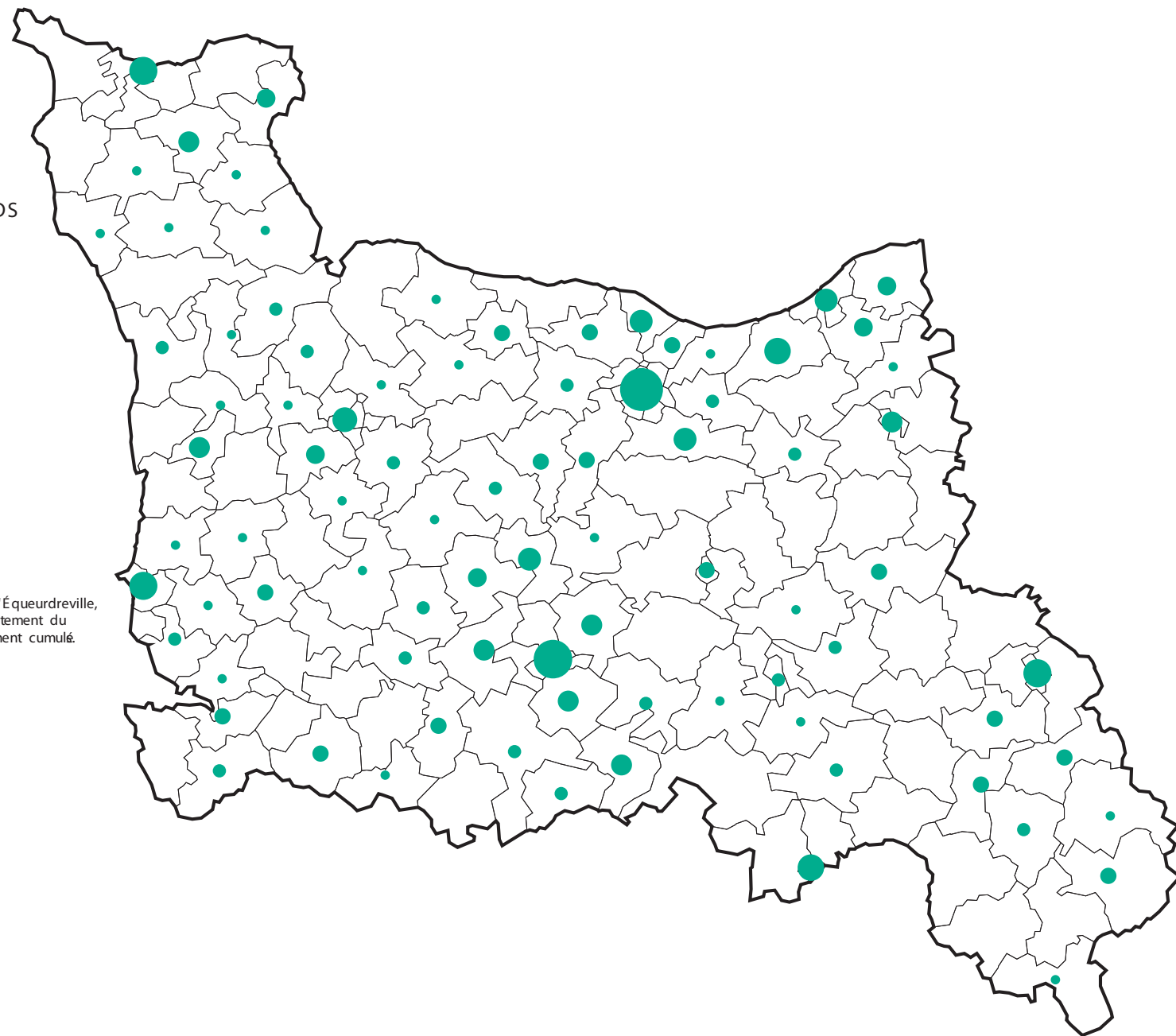
Établissements par canton :



NB : Pour le département de la Manche, les établissements des cantons d'Équeurdreville, de Tourlaville, d'Octeville et de Cherbourg ont été cumulés. Et pour le département du Calvados, les établissements de Caen et d'Héouville-Saint-Clair ont également été cumulés.

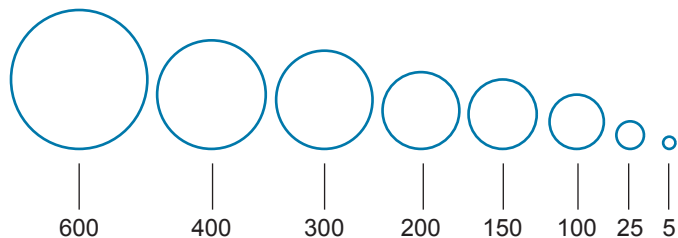
- Source -
SIRENE - INSEE
1990 & 2001

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Janvier 2002



LES EFFECTIFS EN 1990
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DE TEXTILE-HABILLEMENT- CUIR
DANS LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS

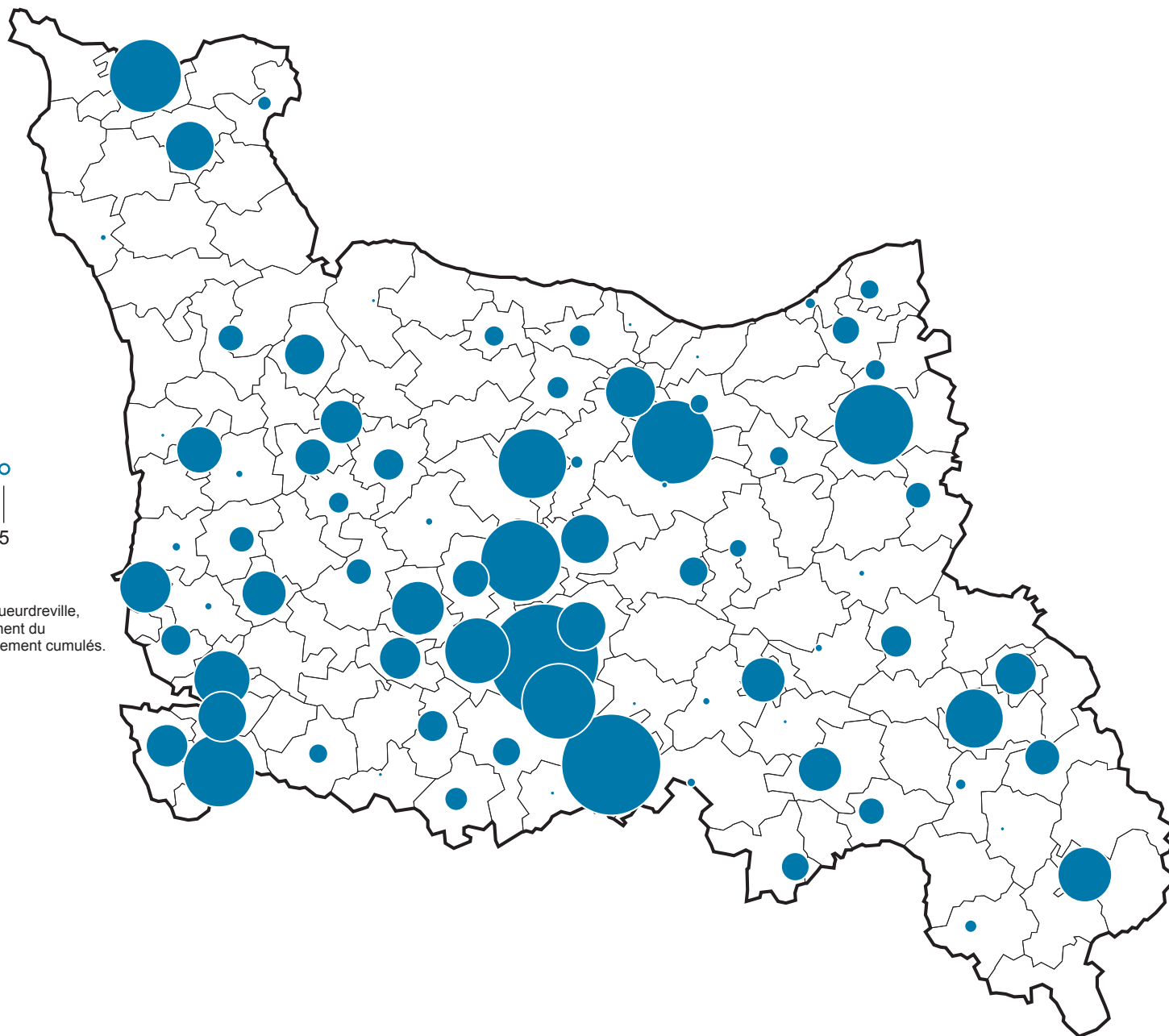
Effectifs par canton :



NB : Pour le département de la Manche, les établissements des cantons d'Équeurdreville, de Tourlaville, d'Octeville et de Cherbourg ont été cumulés. Et pour le département du Calvados, les établissements de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair ont été également cumulés.

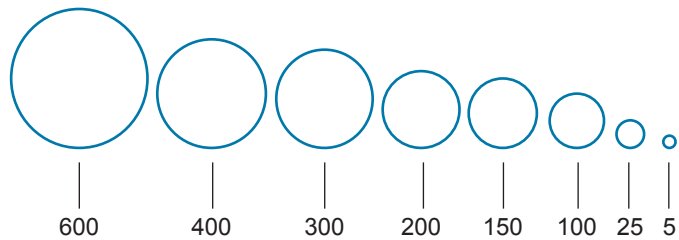
- Source -
SIRENE - INSEE
1990 & 2001

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Janvier 2002



LES EFFECTIFS EN 2001
DANS LES ÉTABLISSEMENTS
DE TEXTILE-HABILLEMENT- CUIR
DANS LES DÉPARTEMENTS BAS-NORMANDS

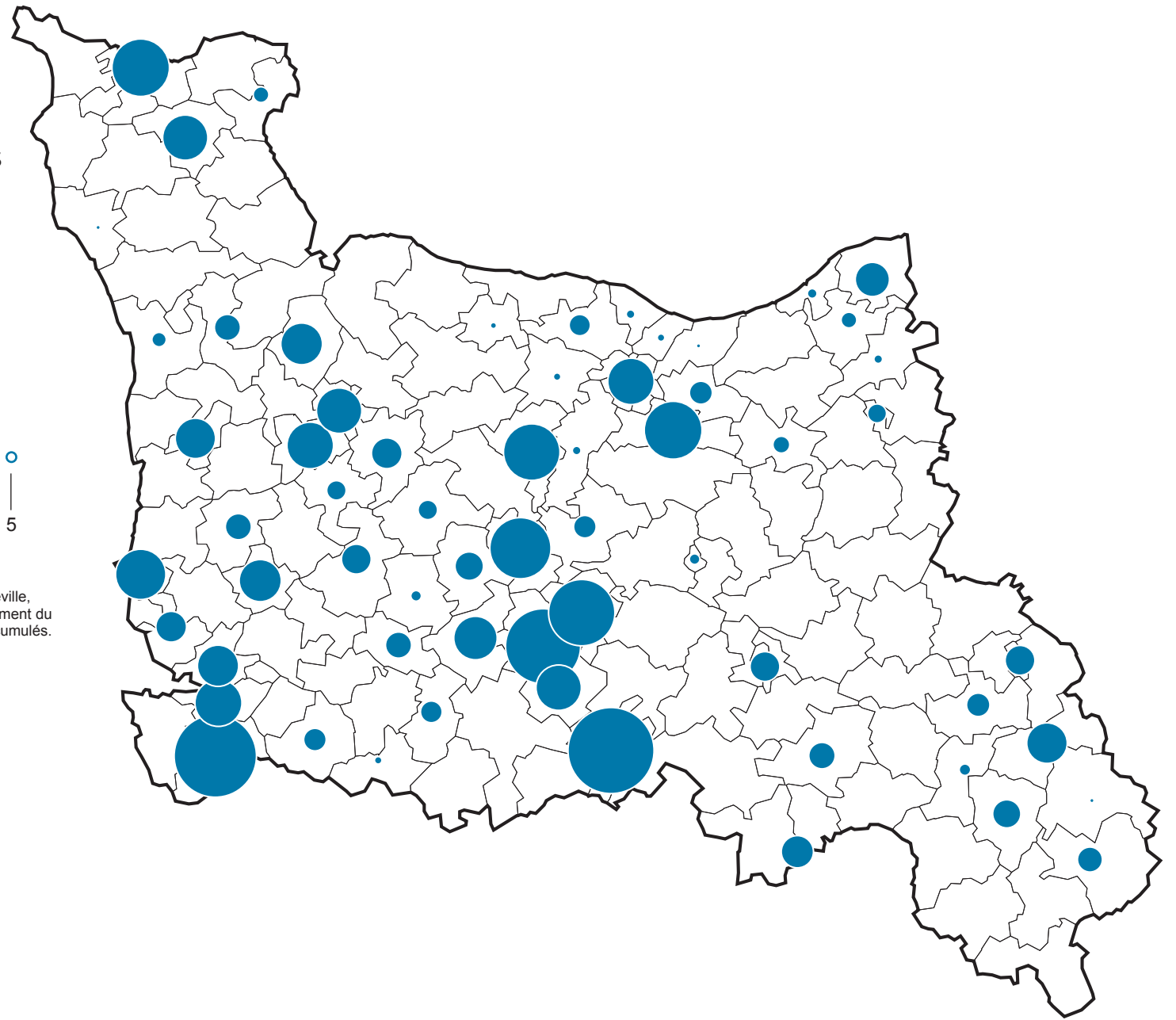
Effectifs par canton :



NB : Pour le département de la Manche, les effectifs des cantons d'Équeurdreville, de Tourlerville, d'Octeville et de Cherbourg ont été cumulés. Et pour le département du Calvados, les effectifs de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair ont été également cumulés.

- Source -
SIRENE - INSEE
1990 & 2001

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Janvier 2002



3°/ L'ORNE

En 2001, l'Orne présentait une seule zone à proprement parler de concentration des établissements et des emplois. Il s'agit de l'axe Flers-La Ferté-Macé qui regroupe cinq cantons à savoir Tinchebray, Flers, Messéi, Athis-de-l'Orne et la Ferté-Macé. Cette zone rassemble 42 % des établissements ornaïses de la filière et 74 % des emplois. En revanche, 19 cantons de ce même département n'offrent plus aucun emploi salarié dans le textile-habillement-cuir.

Il est intéressant, à titre historique, de comparer la situation actuelle avec celle 1990. Elle montre à l'évidence combien l'industrie du textile-habillement-cuir a souffert d'un profond déclin dans le département de l'Orne. A cette époque, les cinq cantons de l'Ouest de l'Orne précédemment cités comptaient chacun au moins 200 emplois (à l'exception d'Athis-de-l'Orne qui en comptabilisait 118) : Flers 605, Tinchebray 213, Messéi 277 et la Ferté-Macé 497, soit un total de 1 710 emplois et 57 établissements ! De même, l'Est du département, de part et d'autre de L'Aigle, (avec notamment L'Aigle, Gacé, Moulin-la-Marche et Rémalard) présentait un relatif développement en ce domaine : 12 établissements et 457 emplois.

III - LES SPÉCIFICITÉS DU SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR BAS-NORMAND

Présentée sous l'angle quantitatif à partir des données issues des sources SIRENE, URSSAF, ASSEDIC ou encore DADS, l'analyse du secteur textile-habillement-cuir doit être complétée par une vision plus qualitative où les spécificités, les atouts et les handicaps régionaux de la filière doivent être mis en évidence.

Dans cet esprit, cette partie du rapport s'est inspirée principalement d'une enquête réalisée fin 2001 conjointement par le CEBANOR, Calvados Stratégies, Manche Expansion et le CEDO (Comité d'Expansion de Département de l'Orne) sur les métiers de la confection, de la maille et les façonniers. Cette approche exclut donc certaines activités comme les textiles à usages techniques, la production de matières premières textiles et bien sûr le travail du cuir.

Cette enquête a été opérée à partir d'un échantillon de 38 établissements situés pour une moitié d'entre eux dans la Manche et pour environ 25 % chacun dans l'Orne et le Calvados et comprenant 24 façonniers, 11 confectionneurs et 3 établissements travaillant dans le domaine de la maille.

Cette investigation permet, entre outre, d'aborder les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir sous l'angle des produits et gammes, des caractéristiques techniques de la production régionale et de la formation, et de la caractériser au plan régional.

A - PRODUITS ET GAMMES DANS L'HABILLEMENT EN BASSE-NORMANDIE

Du fait de sa représentativité avérée, cette enquête permet de cerner la spécialisation des établissements de l'habillement (élargis aux activités de maille) en Basse-Normandie en termes de produits et de gammes.

1°/ LES PRINCIPAUX TYPES DE PRODUCTION ISSUS DES ÉTABLISSEMENTS D'HABILLEMENT BAS-NORMANDS

La distinction entre confectionneurs (c'est-à-dire l'unité intégrant les phases de conception, de production et de commercialisation) et façonniers (unités se chargeant uniquement de la fabrication selon un cahier des charges établi par le donneur d'ordres) prend ici tout son sens.

√ Les confectionneurs produisent principalement en Basse-Normandie des vêtements professionnels, à un degré moindre des vêtements de protection et de sécurité, des vêtements de dessous féminin, une petite partie de la production étant réservée aux chemises et maillots de bain. Ils représentent de l'ordre de 30 à 35 % des effectifs de l'habillement dans la région.

√ Les façonniers consacrent l'essentiel de leurs activités à la production dite de chaîne et trame (dessus féminin), pour moins de 20 % au flou, et enfin à un faible niveau d'activité aux articles pour enfants et puériculture et aux robes de mariées. Ils représentent de 60 à 65 % des effectifs de l'habillement comptabilisés en Basse-Normandie.

2°/ LE POSITIONNEMENT EN TERMES DE GAMME

Cette analyse s'adresse majoritairement aux façonniers. Les résultats de l'enquête sont à cet égard des plus intéressants. Il en ressort que 36 % des produits réalisés relèvent du luxe, 40 % du haut de gamme, 21 % du moyen de gamme et seulement 3 % du bas de gamme. Cette orientation en faveur des fabrications de luxe et de haut de gamme constitue à n'en pas douter à la fois une spécificité et une opportunité en termes de perspectives. La résistance et même la croissance de certains établissements résident très certainement dans cette option de fabrication. Il faut également voir dans ce particularisme la traduction d'une qualité de fabrication reconnue et du savoir-faire de la main d'œuvre régionale, l'ensemble contribuant à une réelle notoriété de l'industrie de l'habillement auprès des donneurs d'ordres français.

B - LE TAUX DE DÉPENDANCE DES ENTREPRISES DANS LE TEXTILE-HABILLEMENT

Le secteur textile-habillement présente la particularité d'afficher un taux de dépendance (ratio calculé en termes d'effectifs salariés relevant d'une entreprise dont le siège social est situé dans une autre région) significativement inférieur à celui enregistré dans l'industrie française et bas-normande.

Ainsi, les données du Service des Statistiques Industrielles (SESSI) concernant les entreprises de plus de 20 salariés, établissent ce taux à 26 % dans l'industrie française et à 33 % dans l'industrie bas-normande tous secteurs confondus en 1999. Or, dans le textile-habillement, il n'atteint que 7 % en Basse-Normandie¹² et 11 % en France. Le caractère spécialement bas de ce taux est probablement dû à la présence significative en Basse-Normandie d'industriels façonniers. La faiblesse du taux de dépendance propre à ce secteur provient également du fait que la confection échappe d'une certaine manière aux phénomènes de concentration, la petite et moyenne entreprise indépendante s'avérant à l'usage sans doute plus apte à répondre et à résister aux exigences de ce secteur en termes notamment de coûts et de réactivité.

C - L'EXPORTATION DANS LE SECTEUR TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

Selon une étude réalisée courant 2001 par le Réseau Export Régional de Basse-Normandie (auprès d'un échantillon représentatif de 1 254 établissements¹³), l'activité exportatrice des établissements du secteur-textile-habillement-cuir pour l'année 2000 a pu être approchée.

Le domaine de l'habillement-cuir, sur la base de 16 établissements ayant une activité exportatrice significative, affiche un chiffre d'affaires export de 11,201 millions d'euros. Le textile (18 entreprises concernées) présente, pour sa part, un chiffre d'affaires 2000 à l'export de l'ordre de 27,445 millions d'euros.

On retrouve parmi les entreprises ayant une activité exportatrice significative les plus importantes du secteur : Letard-Degasne, Houssard, Socoval, Brault, Manche Confection, La Ferté Confection... pour l'habillement ; Moche pour la chaussure (secteur du cuir) ; Lemoine SA, Tricots Saint-James, Edwige Edwards, Rai-Tillières, Extra-Souple... pour le textile.

Les Chiffres d'Affaires Export (CAE) du textile-habillement-cuir représentent 4,3 % du CAE de l'ensemble de l'industrie bas-normande, taux à rapprocher de la part occupée par les salariés de ce secteur dans l'emploi industriel bas-normand (4,2 % au Recensement Général de la Population 1999).

¹² Pour mémoire, ce taux est de 10 % en Pays de la Loire, de 14 % en Bretagne et de 18 % en Poitou-Charentes.

¹³ Exceptés les très grands groupes tels Moulinex, Citroën, RVI, Philips Composants...

Il convient cependant de préciser, notamment dans le domaine de la confection, qu'une partie des exportations s'opère à destination de pays émergents (Tunisie, Roumanie principalement). Il s'agit probablement, non d'importations de produits finis, mais bien plutôt d'un trafic de perfectionnement actif qui donne lieu ultérieurement à réexpédition vers la Basse-Normandie d'où la marchandise est alors vendue.

D - QUELQUES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA PRODUCTION RÉGIONALE

Trois paramètres ont fait l'objet d'une analyse : l'appel à la sous-traitance, la certification et le parc-machines.

√ L'appel à la sous-traitance constitue une démarche très courante dans l'habillement. Ainsi, 88 % des confectionneurs interrogés utilisent la sous-traitance (dont 80 % en délocalisation). La moitié des façonniers y recourt également et deux tiers des unités spécialisées dans la maille.

En ce qui concerne plus particulièrement la question de la délocalisation, il semble difficile aux industriels interrogés de s'opposer à ce processus d'"exterritorialisation" de la fabrication tant les différentiels de coûts de main d'œuvre sont considérables et tant le coût de la main d'œuvre entre de façon significative dans le prix final du produit (cf. première partie de ce rapport). La grande majorité des confectionneurs y recourt ou a l'intention d'y recourir. Ce phénomène s'étend également aux façonniers.

E - LA FORMATION

Compte tenu des caractéristiques des secteurs textile-habillement-cuir et du personnel y travaillant (âge moyen de quarante ans, féminisation massive, qualification plutôt basse mais savoir-faire reconnu, faiblesse du turn-over et de la mobilité...), la question de la formation revêt pour les entreprises concernées une grande importance mais constitue également une problématique.

Dans cet ordre d'idées, il est indispensable de procéder à un rapide tour d'horizon des différentes possibilités de formation offertes en Basse-Normandie que ce soit en termes de formation initiale ou continue.

Dans le domaine de la formation initiale, les enseignements dispensés relèvent pour l'essentiel du CAP (prêt à porter, couture flou) et du BEP (métiers de la mode). Il faut insister sur l'absence de tout enseignement supérieur au baccalauréat. Ces formations sont délivrées à Caen, Vire, Lisieux, Cherbourg, Coutances, Saint-Lô, L'Aigle, Flers et la Ferté-Macé. On observera l'absence de formation dans le Sud-Manche, région surtout caractérisée par l'existence et surtout le développement des secteurs textile-habillement-cuir. Toutefois, la profession déplore l'inadéquation sinon

la distanciation relativement grande entre les enseignements et les exigences des entreprises.

En matière de formation continue, le bilan est plus délicat à opérer. D'une part, les problématiques liées à la présence forte de Petites et Moyennes Entreprises et de Très Petites Entreprises, à la spécificité d'un personnel faiblement qualifié mais doté d'un savoir-faire reconnu, aux faibles disponibilités en temps dégagées par les entreprises, rendait la question complexe. D'autre part, la localisation extra-régionale de la plupart des structures de formation et les cultures d'entreprise peu réceptive à la formation (même si de remarquables exceptions existent) se surajoutent aux facteurs précédemment exposés. Enfin, il faut souligner la propension des industriels à réaliser de la formation en interne en raison des besoins et des savoir-faire des entreprises concernées.

Au plan des structures de formation localisées en Basse-Normandie, le constat est celui de la rareté. Globalement, hormis l'AFPA (Cherbourg et Coutances avec une antenne à Granville) et les GRETA, seules deux structures privées offrent leurs services : une de petite taille à Avranches et l'autre, en l'occurrence l'Informa, à Saint-James. Cette dernière structure, succursale d'un organisme de formation roubaisien, est très liée aux Tricots Saint-James. Il faut ajouter qu'à cette faible présence des dispositifs de formation correspond une absence dans la majeure partie des régions de l'Ouest d'antennes d'Organismes Paritaires Collecteurs Agréés¹⁴ spécialisés sauf pour ce qui concerne les OPCA interprofessionnels comme l'AGFOS-PME et l'OPCAREG situés à Caen.

La résultante de tous ces facteurs est un recours plus que modéré aux dispositifs de formation continue. Selon la DRTEFP, le bilan 2000 est le suivant :

- taux de participation des entreprises de plus de 10 salariés (minimum légal de 1,50 %) de 2,09 % pour le textile, de 1,50 % pour l'habillement et de 1,59 % pour le cuir (2,20 % en moyenne dans l'industrie bas-normande).
- les effectifs concernés, en termes de stagiaires, ont été de 228 dans le textile (25,6 % des effectifs globaux), de 115 dans l'habillement (7,3 %) et de 37 dans le cuir(17,7 %).

La tendance à la recherche de polyvalence et à l'accroissement des compétences globales du personnel est forte. Deux types de demande de formation dominant : la formation de mécanicienne en confection, généralement en interne, et la formation CAO-GPAO, dispensée par un organisme de formation ou en direct par le fabricant de la machine.

En 2001, les différents OPCA ont financé la formation de plus de 400 stagiaires soit AGEFOS-PME 201, FITHAC 67, FORMATEX 57 et OPCAREG 10. L'AFPA a accueilli 59 stagiaires à Cherbourg et 56 à Granville.

¹⁴ ADEFIC pour la chaussure, AFORMA pour la maroquinerie, FITHAC pour la couture, FORHATEX pour le textile, FITHAC Ile-de-France pour l'habillement.

Il faut préciser que l'implantation à Juilley (Sud-Manche) d'une unité LVMH s'est traduite par la mise en œuvre d'un dispositif de formation interne avec toutefois, pour les demandeurs d'emploi recrutés, un protocole LVMH-Conseil Régional¹⁵-ANPE. Ce protocole sera appliqué pour la première unité jusqu'à son dimensionnement définitif.

IV - ATOUTS ET HANDICAPS DES SECTEURS TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE ET PERSPECTIVES

Pour conclure ce rapport descriptif sur les secteurs textile-habillement-cuir, il est nécessaire de porter sur ces activités un regard qualitatif mettant notamment en évidence les atouts et les handicaps, ainsi que les perspectives probables qu'en ce domaine les entreprises régionales vont devoir affronter

Avec plus de 4 300 emplois, ces secteurs constituent donc ensemble d'activités industrielles dont l'importance tant au plan de l'économie régionale que de l'aménagement du territoire ne peut être négligée. Même si, depuis plus de trente ans, le textile, l'habillement et l'industrie du cuir connaissent des processus continus d'ajustement des capacités de production, il n'en demeure pas moins que ces activités présentent pour l'emploi régional un intérêt évident et méritent d'être préservées et si possible consolidées.

À cet égard, une analyse reposant à la fois sur la confrontation des atouts et des handicaps de la Basse-Normandie en la matière est de nature à favoriser une réflexion sur le devenir de ces activités et sur la nécessité d'en accompagner les évolutions.

A - LES ATOUTS DES SECTEURS TEXTILE-HABILLEMENT-CUIR EN BASSE-NORMANDIE

La plupart des atouts recensés valent en général pour l'ensemble des trois activités que sont le textile, l'habillement et le travail du cuir.

Tout d'abord, il faut considérer que la proximité de Paris constitue pour les activités en cause et en particulier pour l'habillement un atout de première valeur. En effet, Paris demeure un centre européen et mondial en termes de mode et plus particulièrement d'activités de haut de gamme et de luxe. La proximité signifie dès lors une réelle facilitation des relations donneurs d'ordres – sous-traitants et une meilleure réactivité à laquelle le secteur de la mode est très attaché.

Un deuxième atout doit être souligné ; il s'agit de la qualité de travail reconnue et avérée de la main d'oeuvre régionale notamment dans le domaine de l'habillement et du cuir. À ce propos, la réputation des façonniers bas-normands (qui travaillent majoritairement pour le haut de gamme et le luxe) n'est plus à faire et les classe parmi les meilleurs au plan national. Concernant l'industrie textile, ses spécificités

¹⁵ Avec une prise en compte du Conseil Régional d'un montant de 0,85 million d'euros.

(productions très diversifiées au plan régional, entreprises spécialisées dans des produits finis ou semi-finis) la font échapper en général à ces relations donneurs d'ordres sous-traitants ou façonniers. Néanmoins, les quelques entreprises régionales de ce secteur présentent des productions et des gammes de produits aux qualités reconnues.

Dans le même ordre d'idées, les confectionneurs et les façonniers bas-normands, et l'ensemble des entreprises des trois secteurs, ont la réputation, également avérée, de respecter les délais ce qui contribue, bien entendu, à leur notoriété et ce d'autant plus qu'il s'agit d'une activité économique impulsée par les donneurs d'ordres et obéissent de plus en plus à des flux tendus.

Ainsi, l'image de marque et la notoriété de ces activités sont, d'un point de vue externe, excellentes et constituent de ce fait un atout incontestable qui milite en faveur de la consolidation de ces activités même si elles évoluent dans un contexte de concurrence exacerbée.

Par ailleurs, il faut insister sur certaines spécificités régionales de ces trois activités qui, elles aussi, doivent être positivement appréciées. Tout d'abord, ces trois activités (surtout l'habillement) sont fortement dispensatrices d'emplois féminins dans des secteurs géographiques où les opportunités en la matière ne sont pas des plus importantes. À cet égard, la localisation des établissements concernés présente, pour l'économie et l'emploi au plan régional, un autre avantage. En effet, il s'agit en général d'activités industrielles situées en dehors des grands centres économiques régionaux. C'est donc au plan de l'aménagement du territoire régional un atout en faveur de l'emploi en milieu rural et semi-rural. Cependant, il convient de souligner, qu'insensiblement, l'emploi dans les trois secteurs en cause se concentre dans un quadrilatère Granville - Flers - La Ferté-Macé - Saint-James recouvrant l'essentiel du Bocage Normand. Le développement à venir de l'unité LVMH à Juilley (Sud-Manche) viendra renforcer encore cette caractéristique.

Loin de constituer un désavantage, cette relative concentration sur le Sud-Ouest de la Basse-Normandie, peut, à moyen terme, être un atout favorisant le développement de relations et de synergies entre industriels et secteurs.

Il faut également rappeler que les établissements industriels dépendent, pour la très grande majorité d'entre eux, de sièges sociaux situés en Basse-Normandie. Ainsi, le taux de dépendance des secteurs en cause est particulièrement faible et autorise une plus grande réactivité ainsi que des relations facilitées avec les pouvoirs publics, si besoin est.

Enfin, depuis quelques années, on note l'existence d'une organisation professionnelle au niveau de la confection (de l'ordre d'une dizaine d'entreprises concernées), qui pourrait constituer l'amorce souhaitable d'un mouvement d'organisation horizontale de l'ensemble de ces secteurs d'activité.

B - LES HANDICAPS

L'évolution sur le long terme de ces activités démontre, de façon incontestable, que ces secteurs sont soumis à de fortes contraintes extérieures et que les activités concernées souffrent de handicaps endogènes.

Le premier de ces handicaps, régulièrement évoqué dans ce document, est le caractère exacerbé de la concurrence existant au plan mondial dans les domaines du textile, de l'habillement et du cuir. Il s'agit donc d'activités particulièrement exposées, aisément transposables dans des pays en voie de développement, et de ce fait soumises à des exigences en matière de coûts tout à fait considérables. Les pertes de marchés et les phénomènes de délocalisation pèsent ainsi très fortement sur ces activités et les fragilisent dès lors qu'elles sont encore situées dans des pays à niveau de vie élevé.

À ce propos, la mise en place progressive de la réduction du temps de travail (RTT) constitue un sujet supplémentaire de préoccupation pour les industriels concernés. Même si cette réforme s'est accompagnée d'aides financières transitoires et d'un surcroît de souplesse dans la gestion de la charge de travail, la crainte des employeurs des secteurs textile-habillement-cuir est, qu'à terme, elle ne se traduise par un accroissement de leurs charges et de leurs coûts de revient de nature à affaiblir leur compétitivité.

Pour une partie de ces raisons, l'image de ces secteurs, aux plans national et régional, est plutôt défavorable. Les responsables, qu'ils soient politiques ou économiques, les médias également, ont tendance à considérer ces activités comme non porteuses d'avenir et plutôt promises à une délocalisation progressive au profit des pays en voie de développement. Cette perception pessimiste est relayée au plan de la formation et de l'orientation scolaire au détriment de ces secteurs dont les problèmes de recrutement sont pourtant réels et récurrents.

Cependant, une partie des contraintes précédemment évoquées (concurrence forte, sous-traitance, influence de la grande distribution) pèsent sur la rentabilité d'une partie de ces activités et imposent aux professions concernées des niveaux de salaires surtout pour les ouvrier(e)s et les employé(e)s peu attractifs (sauf cependant dans quelques entreprises).

Par ailleurs, ces caractéristiques génèrent en particulier des difficultés à recruter également du personnel d'encadrement, pour des raisons tenant à la fois à la faible notoriété du secteur en cause et à la localisation géographique des établissements susceptibles d'offrir des emplois.

À ces handicaps, il faut ajouter la mobilité très limitée des personnels concernés. Cette caractéristique vaut tant pour la recherche d'emploi que pour la formation.

À ce propos, la question de la formation et de la relative tiédeur de la profession à son encontre doit être posée. Les recours aux différents dispositifs de formation (notamment continue) sont en général de faible ampleur. Cela s'explique en partie par la difficulté de dispenser des formations à des salarié(e)s dont les qualités et le savoir-faire sont reconnus (en particulier chez les façonniers travaillant pour le haut

de gamme et le luxe). De surcroît, un recours plus fréquent aux dispositifs de formation reste difficile dans le cadre de PME où les exigences de productivité immédiate sont fortes et où la disponibilité du personnel est faible. Néanmoins, on peut être amené à penser que les professions concernées usent insuffisamment des opportunités qui leurs sont offertes en la matière

De plus, il faut souligner le peu d'organismes de formation situés en Basse-Normandie ou à proximité. Hormis principalement l'Informa et l'AFPA, les structures existantes sont très peu nombreuses. De ce fait, les industriels concernés doivent faire appel à des organismes et à des formateurs extérieurs à la région ce qui grève quelque peu les coûts et les conditions d'accomplissement des formations.

Déjà évoquée antérieurement au titre des atouts en devenir, l'organisation insuffisante des professions du textile, de l'habillement et cuir, tant aux plans vertical qu'horizontal, constitue pour l'instant un handicap réel, l'objectif étant bien entendu la constitution assez rapidement de réseaux, et pourquoi pas, de systèmes locaux de production, s'inspirant d'une certaine manière des districts industriels italiens.

En l'état actuel, cette situation renforce l'image quelque peu négative de ces secteurs, l'absence d'interlocuteurs professionnels obérant la qualité et l'intensité des relations avec les pouvoirs publics.

Si les secteurs de l'habillement (y compris les activités relevant de la maille) et du cuir offrent une certaine homogénéité (bien que la distinction façonniers/confectionneurs soit forte et revendiquée par les industriels concernés), il n'en est pas de même au plan régional du secteur textile. En effet, outre son développement assez limité, le secteur textile¹⁶ souffre d'une grande dissémination de ses productions : textiles classiques mais aussi produits techniques variés (matières souples...), bâches, bâtonnets ouatés... nuisant à la mise en œuvre d'opérations et d'actions collectives.

Enfin, plus qu'un handicap, la question de la dévolution d'un certain nombre d'entreprises dans les années à venir se pose avec acuité. S'agissant d'entreprises de tailles petite à moyenne, évoluant dans un contexte concurrentiel difficile, assujetties à des normes techniques, sociales plus contraignantes que celles de leurs concurrents, dotées d'une rentabilité faible en comparaison d'entreprises analogues relevant d'autres secteurs, les possibilités de transmission s'avèrent de plus en plus délicates et limitées. La pesanteur de cette problématique est telle au plan régional que la pérennité des secteurs concernés (et notamment de l'habillement) est menacée.

En fonction de ces atouts et en dépit de ces handicaps, les secteurs du textile, de l'habillement et du cuir présentent cependant en Basse-Normandie des perspectives d'évolution et pourquoi pas de développement.

Ainsi, dans le textile, l'usage croissant de produits techniques dans de multiples secteurs extérieurs à l'habillement et y compris dans l'habillement constitue très

¹⁶ Abstraction faite de la maille.

probablement une opportunité qu'il convient de saisir. Dans le même ordre d'idées, la place occupée en Basse-Normandie par le haut de gamme et le luxe dans l'habillement, compte tenu des perspectives de ces activités (au plan national et à l'exportation), permet d'envisager une consolidation et pourquoi pas une expansion raisonnée de cette activité en Basse-Normandie à la condition de leur apporter une certaine structuration. Enfin, le travail du cuir, avec en particulier la maroquinerie (Bagster, LVMH, Cassegrain...), reste un secteur porteur et doté d'un fort potentiel de développement en particulier à l'exportation.

Il convient également de souligner les interrelations évidentes entre textile et habillement dans le domaine des nouvelles fibres :

- la demande des consommateurs en bien-être entraîne le développement de nouvelles fibres et associations de matières,
- les mêmes développements orientent à l'inverse l'évolution des textiles techniques et non tissés, conçus à l'origine pour répondre à des caractéristiques fonctionnelles, vers des qualités de confort, de douceur et d'esthétique. Ceci est particulièrement vrai pour les vêtements de protection, les revêtements intérieurs pour l'automobile, les non tissés à usage médical et pour l'hygiène.

Parmi les principales tendances qui se dégagent, on peut citer¹⁷ :

- les polymères et microfibres donnant des fils à effets variés (aspect, toucher, effets de structures, effets lumineux...),
- les polymères permettant d'obtenir des effets thermorégulants,
- les associations de matières qui apportent des qualités de confort et tenue, de toucher, d'aspect,
- la recherche de matériaux techniques pour les textiles techniques,
- les traitements d'induction et les techniques de greffage par activation électronique ou par plasma des fibres et tissus visant à modifier leurs propriétés ou à leur en conférer de nouvelles (tissus anti-bactériens, ou anti-allergique, tissus respirant ou coupe-vent pour l'habillement).

Toutes ces perspectives, pour être appropriées au niveau régional, requièrent de la part des professions concernées une veille technologique assidue ainsi qu'un recours régulier aux organismes de transferts de technologie et à leurs services.

¹⁷ D'après le bilan sectoriel 2000 de l'ANVAR sur le textile-habillement.